

CEE-ONU
Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies

Comité des Forêts et de l'Industrie Forestière
78^{ème} SESSION
COFFI, Genève , 4-6 Novembre 2020

LE MARCHÉ DU BOIS EN
FRANCE

SITUATION ACTUELLE ET
PERSPECTIVES À COURT TERME

Octobre 2020
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du Développement des Filières et de l'Emploi
Sous-direction des filières Forêt-bois, Cheval et Bioéconomie
Bureau des Entreprises Forestières et des Industries du Bois

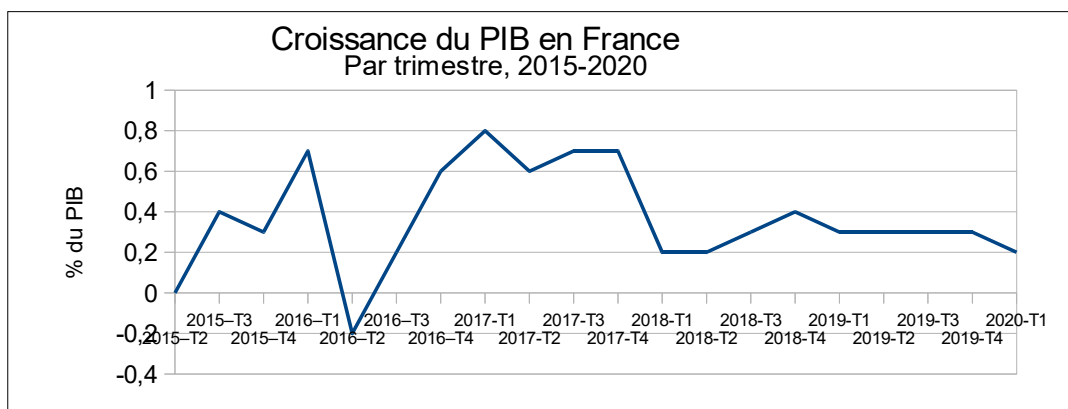
Table des matières

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois	3
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois .	5
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers.....	11
4. Evolution des marchés des produits forestiers	16
A. Matière première bois.....	16
B. Bois énergie	21
C. Produits forestiers certifiés.....	25
D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois	27
E. Sciages résineux.....	28
F. Sciages feuillus.....	30
G. Panneaux dérivés du bois.....	32
H. Pâte à papier et papiers cartons	34
I. Produits innovants à base de bois.....	36
J. Construction et habitat.....	36
5. Tableaux	38

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

- Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB)

La croissance du PIB réel français est passée de 1,7% en 2018 à 1,2% en 2019 en raison de facteurs temporaires tels que la grève contre la réforme des retraites et les manifestations des gilets jaunes.



Source : INSEE, Base 2014.

- Emploi et chômage

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France est celui de l'emploi. En 2019, le taux d'emploi des 15-64 ans augmente de 0,2 point, après + 0,6 point en 2018, pour s'établir à 65,5 %

Sur l'ensemble de l'année 2019, l'emploi augmente de 359 000, soit davantage qu'en 2018 (+ 225 000) et autant qu'en 2017 (+ 352 000). Cette accélération provient essentiellement de l'emploi salarié (+ 289 000, après + 154 000 en 2018) notamment dans le privé (+ 267 000, après + 156 000 en 2018) malgré un ralentissement de l'activité. En moyenne sur l'année 2019, le produit intérieur brut progresse en volume de 1,5 %, après + 1,8 % en 2018.

Par ailleurs, l'emploi dans le secteur public rebondit (+ 21 000, après - 2 000 en 2018), principalement parce que le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse moins que les deux années précédentes.

- Situation des ménages

En 2019, l'augmentation du revenu des ménages s'est nettement accélérée (+3,2 % en euros courants, après +2,7 % en 2018), soutenue à la fois par la baisse des prélèvements sociaux et fiscaux et par le dynamisme des salaires et des prestations sociales. Ainsi, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages progresse en 2019 de + 2,1 %, après +1,2 % en 2018.

Ces gains de pouvoir d'achat ne semblent pas avoir été immédiatement consommés : les dépenses de consommation des ménages augmentent en effet moins rapidement, à +1,2 % en 2019, soit une évolution inférieure d'environ un point à celle du pouvoir d'achat, malgré le pic de consommation des ménages constaté au 3ème trimestre (+0,4 %, après +0,2 % le trimestre précédent), notamment conforté par le dynamisme des achats de voitures neuves.

Au quatrième trimestre 2019, la consommation s'est ralentie un peu (+0,3 %, après +0,4 % au 3ème trimestre), du fait notamment du ralentissement des dépenses en biens (+0,2 %, après +0,4 % le trimestre précédent).

- Échanges extérieurs

Au troisième trimestre 2019, les échanges mondiaux ont rebondi (+0,3 %, après -0,2 % au 2ème trimestre) dans le sillage des importations des pays avancés, dont la vigueur peut sans doute en partie s'expliquer par le relatif recul des incertitudes (perspective d'un Brexit avec accord, pause dans la guerre commerciale sino-américaine).

Les exportations françaises se sont de nouveau repliées (-0,1 %, après -0,2 % le 2ème trimestre). En effet, les exportations manufacturières se sont contractées au troisième trimestre (-0,5 %, après +0,1 % le trimestre précédent). Malgré un rebond des ventes hors aéronautique et naval (+0,2 %, après -0,4 %), principalement du fait des produits pétroliers raffinés (+4,8 %, après -8,2 %) et des autres produits industriels (+1,3 %, après +0,4 %), la baisse des livraisons aéronautiques et navales (-4,6%, après +2,6 %) ont pesé négativement sur le niveau des exportations manufacturières. En revanche, celles de produits non manufacturés ont rebondi, principalement portées par les ventes de produits énergétiques (+5,0 %, après +4,4 %) et de produits agricoles (+3,2 %, après -1,3 %). Dans une moindre mesure, les exportations de services (+0,2 %, après -1,7 %) ont également contribué au rebond des exportations françaises hors champ manufacturier.

Au quatrième trimestre 2019, malgré l'annonce par les États-Unis de nouvelles taxations sur les importations de certains produits européens, les exportations manufacturières progresseraient fortement (+1,2 %). Les exportations aéronautiques et navales accéléreraient en fin d'année (+11,0 %), sous les effets conjugués de la hausse des cadences des livraisons aéronautiques civiles, de la poursuite des livraisons de matériel militaire et de la vente d'un paquebot. Par ailleurs, les exportations de produits agricoles resteraient soutenues (+1,0 % après +3,2 %), de même que celles de services (+1,0 % après +0,2 %). Seules les ventes de produits énergétiques se replieraient (-3,0 %), en lien avec la mise en maintenance de raffineries. Au total, les exportations de biens et services accéléreraient franchement (+1,0 %).

- Finances publiques

En 2019, le déficit public au sens de Maastricht augmente de 0,7 point de produit intérieur brut (PIB) par rapport à 2018 et s'établit à 72,7 milliards d'euros, soit 3,0 % du PIB. Corrigé de l'effet transitoire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales, il représente 2,1 % du PIB. Le solde public se détériore de 19,2 milliards d'euros par rapport à 2018. En 2019, les recettes publiques décélèrent (+ 1,2 % après + 2,5 %). Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques s'établit à 44,1 % du PIB, après 44,8 % en 2018, soit un repli de 0,7 point.

Les dépenses publiques (y compris crédits d'impôt) accélèrent (+ 2,6 % en valeur, après + 1,3 % en 2018), mais leur part dans le PIB diminue toutefois légèrement, à 55,6 % en 2019, après 55,7 % en 2018 et 56,5 % en 2017

- Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Selon les informations disponibles au 8 juillet 2020, la perte d'activité économique en juin s'établirait autour de 12 % par rapport à une situation normale, après -22 % en mai, -30 % en avril et -16 % en mars. Pour le secteur agriculture, sylviculture et pêche qui représente 2 % de la part du PIB, la perte d'activité est estimée respectivement à 4 % en juin, 8 % en mai et 12 % en avril.

Cette poursuite de la reprise de l'activité économique s'observe dans l'ensemble des branches dans lesquelles l'activité était autorisée. La perte d'activité économique serait notamment divisée par deux dans la construction par rapport à avril (-31 % en juin contre -61 % en avril), reflétant la reprise des chantiers. Dans l'industrie, la perte d'activité ne serait plus « que » de 14 %, soit deux fois moins qu'au cœur de la crise au mois d'avril. Cette remontée bénéficie de la reprise du travail et du rétablissement de la consommation des ménages, mais la production industrielle resterait encore affectée, notamment par une demande internationale toujours anémiée et d'importants stocks à écouler.

Selon les outils de prévisions développés par l'INSEE, l'activité économique resterait fin 2020 un peu en dessous de son niveau d'avant crise : entre -6 % et -1 % en décembre 2020, selon les différents scénarios, soit -4 % en moyenne.

La crise sanitaire et les mesures d'endiguement mises en place dans la plupart des pays ont fortement affecté les échanges internationaux depuis le début de l'année 2020. Le commerce mondial a ainsi enregistré en avril 2020 une baisse de 16 % par rapport à avril 2019, principalement du fait des pays avancés et notamment de la zone euro. En France, les exportations comme les importations, ont reculé de plus de 30 % en avril sur un an. En cause, les mesures d'endiguement de l'épidémie chez les pays partenaires qui ont conduit à une chute de la demande étrangère, tout comme les difficultés d'approvisionnements, l'arrêt partiel de l'activité de certaines branches et la baisse de la demande intérieure.

Dans ce contexte national et international historiquement défavorable, les exportations françaises se sont repliées au premier trimestre (-6,1 % après -0,4 % au quatrième trimestre 2019), soit plus qu'au quatrième trimestre 2008 (-4,8 %). En avril 2020, les exportations françaises ont chuté de 36 % sur un an, la baisse étant marquée pour les biens comme pour les services. Les importations ont chuté de 32,5 % sur un an en avril, un rythme proche de la perte d'activité économique estimée sur cette période.

Au total, compte tenu des estimations des pertes de consommation en avril et en mai (respectivement -32 % et -15 %), la consommation des ménages aurait été, au deuxième trimestre 2020, de 17 % inférieure au niveau correspondant à la situation normale. Après avoir nettement rebondie en mai à la sortie du confinement, la consommation des ménages aurait globalement rejoint, au mois de juin, un niveau proche de celui d'avant la crise.

2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

Cadrement de la politique nationale :

Deux documents majeurs encadrent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière (CSF).

Le premier a été élaboré durant l'année 2015 et a été publié par décret le 8 février 2017. Sa conception a réuni l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels de la filière. Ce programme interministériel fixe quatre objectifs pour la filière : augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt ; intégrer pleinement les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (en termes d'emplois, d'utilisation de bois, d'usage récréatif de la forêt, de biodiversité, ...) ; prendre en compte le changement climatique sur ses deux volets (atténuation et adaptation) ; créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises. L'objectif de mobilisation supplémentaire de bois inscrit dans le PNFB est intégralement repris par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), montrant ainsi la cohérence entre les objectifs de la politique nationale forestière et ceux de la politique nationale de transition énergétique.

Après un premier contrat de filière mis en œuvre à partir de fin 2014,, un nouveau Contrat de Filière a été signé le 16 novembre 2018 pour la période 2018-2020 par les ministres chargés de la forêt, de l'économie et de l'industrie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, par l'Association des régions de France ainsi que par les organisations professionnelles du secteur, de l'amont à l'aval. Trois projets structurants portent sur (i) le renforcement de l'innovation collaborative pour stimuler les offres multi-acteurs sur des thématiques en développement comme l'habitat senior évolutif, l'urbanisme culturel et la mobilité, (ii) la structuration opérationnelle de la filière via des réponses exemplaires et collectives appliquées aux ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024, (iii) et l'accélération de la transformation des entreprises par l'évolution des compétences et l'accompagnement au développement de leaders industriels structurant.

Lors de la signature de ce nouveau Contrat de filière, le gouvernement a présenté un plan d'action interministériel pour la relance de la filière forêt-bois. Ce plan composé de 18 actions prioritaires, cible trois axes stratégiques :

- mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière ;
- développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement ;
- améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires.

D'autre part, le gouvernement a souhaité mobiliser le Grand Plan d'Investissement afin de soutenir l'investissement industriel de la 1ère transformation du bois ainsi que l'investissement forestier (renouvellement des peuplements et desserte forestière). De plus, le développement de l'usage du bois dans la construction est prévu dans la nouvelle loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) publiée le 24 novembre 2018. Enfin, sont étudiées actuellement des actions complémentaires destinées à conforter et accentuer la dynamique collective et interministérielle de développement de ce secteur.

Enfin, le Comité Stratégique de Filière a contribué à la déclinaison pour la filière forêt bois du Pacte productif annoncé par le Président de la République le 25 avril 2019. Le Pacte productif se fixe pour objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 par l'augmentation de la production en France et l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, en particulier par la diffusion du numérique et la transition écologique. Les mesures annoncées le 3 septembre 2020 par le gouvernement français au titre du plan de relance constituent une nouvelle étape en la matière puisqu'aux moyens dédiés au renouvellement forestier (150 M€) s'ajoutent des mesures visant à soutenir l'investissement dans l'outil de production des industries de transformation du bois.

- Inciter à la gestion forestière

Plusieurs types de financements permettent d'encourager les propriétaires forestiers privés (qui sont plus de 3 millions en France) et publiques (notamment les 12 000 communes possédant des forêts) à gérer leur patrimoine forestier dans le but, entre autres, d'y mobiliser du bois.

Ces financements sont attribués, d'une part, dans le cadre des Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) encadrant la consommation des crédits du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER). Ces programmes, qui s'étalent sur la période 2014-2020, sont élaborés par les Régions françaises, et non par l'État comme lors des programmations précédentes.

Il peut être estimé qu'environ 230 millions d'euros de FEADER seront consacrés au secteur forestier sur l'ensemble du territoire et de la période, notamment pour la construction de dessertes forestières, l'acquisition de machines d'exploitation forestière et la réalisation de travaux sylvicoles visant à améliorer ou à renouveler les forêts.

D'autre part, l'État français finance la filière par le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB), pour réaliser des investissements forestiers, des actions d'animation dans les territoires forestiers et des investissements innovants au service du développement économique de la filière.

Par ailleurs, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a lancé en 2015 et 2016 deux appels à manifestation d'intérêt, intitulés « DYNAMIC Bois », qui visent à dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois, notamment à destination énergétique, ainsi que la gestion sylvicole ayant pour objectif d'améliorer la valeur économique des peuplements forestiers. Les deux éditions successives ont respectivement été dotées de 35 millions d'euros (permettant de financer 24 projets territoriaux) et 20 millions d'euros (19 projets) dans l'objectif de mobiliser entre 2015 et 2020 près de 4 millions de tonnes de bois-énergie supplémentaires et d'améliorer les peuplements forestiers sur une surface de l'ordre de 38000 ha.

L'encouragement à la gestion forestière passe aussi par l'incitation au regroupement de la gestion à l'échelle d'un massif forestier, notamment en France où la forêt privée française est très morcelée (12 millions d'hectares sont détenus par plus de 3 millions de propriétaires). Un outil innovant permettant d'organiser cette gestion groupée a été mis à disposition des propriétaires depuis fin 2014 et son déploiement monte en puissance actuellement : il s'agit des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). Dans le cadre du PNFB, des expérimentations de gestion conjointe forêt publique/forêt privée sont également encouragées.

Enfin, le développement de la filière passe aussi par le renforcement des relations entre les différents acteurs de la filière, notamment entre les propriétaires forestiers vendeurs de bois et les exploitants et transformateurs acheteurs de bois. Dans ce but, les acteurs sont encouragés à développer la contractualisation dans leurs relations commerciales, afin de sécuriser les approvisionnements des industries transformatrices.

- Encourager l'utilisation bois dans la construction

La part du bois dans la construction reste relativement faible en France (aux alentours de 10%), Le bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables. En particulier, le bois permet de stocker du carbone dans les éléments de construction en bois et de remplacer des matières premières non-renouvelables et plus énergivores (métal, ciment). Mais l'avantage de ce stockage temporaire, sur la durée de vie du bâtiment, reste à intégrer dans les normes relatives au cycle de vie des produits. De nombreuses initiatives ont été portées par les pouvoirs publics afin d'augmenter la part du bois dans la construction.

Les plans bois construction, ont été établis en concertation avec la filière bois (Codifab et France Bois Forêt). Ils ont été repris dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière depuis sa mise en place en 2014 à travers le Défi 4 (développement du bois dans la construction).

Le premier Plan a été engagé en 2009 dans le but de démontrer les performances des solutions bois et leur capacité à répondre aux exigences techniques de la réglementation du bâtiment (acoustique, thermique, incendie, ...). Le deuxième Plan (2014-2017) poursuivait cette démarche en développant trois axes stratégiques : la formation, la valorisation des feuillus dans la construction (au travers d'un appel à manifestation d'intérêt) et le positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation. Le troisième plan bois (2018-2020) s'est inscrit dans la continuité des plans précédents. Il s'est attaché à lever les freins culturels et à positionner favorablement les solutions bois dans la perspective de la future réglementation environnementale pour les bâtiments neufs. Un guide a notamment été établi à destination de la maîtrise d'ouvrage, afin de conseiller les donneurs d'ordre aux 3 étapes clef d'un projet, depuis la décision amont jusqu'à la conception puis la réalisation. Un travail a aussi été effectué pour faciliter l'appropriation des référentiels techniques existants, avec un recensement et une structuration en ligne sur une plateforme, pour une meilleure visibilité.

A l'issue de ces trois plans, une communication synthétique piloté par le centre technique FCBA en lien avec les organisation professionnelles devrait permettre de diffuser largement les avancées et livrables obtenus. Une réflexion est par ailleurs engagée sur les pistes à retenir pour le futur plan bois 4, qui pourrait débiter en 2021 et s'orienter vers le bois construction en lien avec la bioéconomie circulaire, la biodiversité urbaine et la qualité de vie en ville, ainsi que le confort et la santé des occupants.

Le Plan Immeuble en Bois de Grande Hauteur a pour but de faire émerger des « immeubles à vivre bois » de grande hauteur. Il fait partie des 34 projets « Nouvelle France Industrielle », lancés en Novembre 2013. Ce projet dont le coût est estimé à environ 8 M€, est financé à hauteur de 5,8 M€ par le le Programme d'investissements d'avenir (PIA). La gouvernance du projet repose sur l'association de toutes les professions concernées de l'amont à l'aval de la filière bois, dans le cadre d'une démarche collaborative innovante au sein d'Adivbois (Association pour le développement des immeubles à vivre en bois). L'association Adivbois constitue un centre de ressource et d'expertise pour appuyer les porteurs de projets, avec sept commissions thématiques qui travaillent pour disposer d'un état des lieux des connaissances actuelles sur la construction bois. Les sites hébergeant les futurs projets dans plusieurs villes de France ont été sélectionnés par un Appel à Manifestation d'Intérêt en 2016. Les projets architecturaux ont ensuite été sélectionnés par un concours d'architecture national en 2017. La construction des immeubles est en cours pour des livraisons à partir de 2020 et 2021. D'autres projets « satellites » sont associés à la démarche Adivbois qui compte une trentaine de projets. Plusieurs constructions de 30 à 50M de hauteur sont ainsi en travaux, notamment à Nice, Strasbourg ou Bordeaux. La part de bois français mis en œuvre devient parallèlement un atout commercial valorisé par les constructeurs.

Woodrise, le premier congrès mondial sur les immeubles de moyenne et grande hauteur en bois s'est tenu en septembre 2017 et a été organisé par FCBA. La seconde édition de ce congrès a eu lieu début octobre 2020 au Québec, et la troisième édition est prévue en 2021 au Japon. En alternance avec ces partenariats à l'étranger tous les 2 ans, des sessions à Bordeaux sont toujours organisées. Cet évènement positionne le bois comme matériau de construction prédominant, vitrine technologique pour un développement urbain durable et écoresponsable. En mobilisant la communauté internationale, ce congrès met aussi en avant la première et seconde transformation, avec des visites techniques de sites industriels. Ce sommet vise à stimuler la création d'alliances et de collaborations internationales. FCBA en est toujours co-organisateur avec ses homologues, notamment FPI Innovation au Canada.

Par ailleurs, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) introduit dans son article 8 l'évolution de la réglementation thermique des constructions neuves pour prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Ce type d'évaluation de performance environnementale avait commencé à être développé dans le cadre du label privé Bâtiment Bas Carbone (BBCA). Dans le cadre de la loi ELAN de 2018, il s'agira de la future Réglementation Environnementale pour tous les bâtiments neufs (publics et privés) (RE

2020). Elle s'inscrit dans la lignée des Accords de Paris et répondra à la directive européenne "Performance Énergétique des Bâtiments" 2010/31/UE. Faisant suite à l'actuelle Réglementation Thermique (RT), et préfigurée par l'expérimentation E+C- (Energie positive et bas Carbone) la future RE 2020 ajoutera aux exigences énergétiques un nouveau critère, dédié au carbone, pour mieux maîtriser l'impact global des bâtiments.

Compte tenu de son atout intrinsèque en matière de stockage carbone, le matériau bois pourrait être largement valorisé par cette future réglementation. Une concertation a été engagée depuis l'automne 2018 sur le projet de RE 2020 (<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>). Elle porte notamment sur la prise en compte (dans les modes de calcul comme dans les niveaux d'exigence) du stockage carbone des produits bois et biosourcés, dit « temporaire », par rapport aux autres matériaux ne restituant pas de CO₂ en fin de vie. Les conclusions à ce sujet constitueront donc un enjeu important pour la filière bois-construction. La publication de la RE 2020 est prévue fin 2020/début 2021, pour une mise en application à partir de l'été 2021.

Parallèlement, la révision du label « bâtiments biosourcés » a été engagée. La mise en œuvre de ce label révisé permettra aux maîtres d'ouvrages les plus vertueux de valoriser, de façon volontariste, l'emploi de bois et de matériaux biosourcés dans des bâtiments exemplaires.

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Ces politiques sont détaillées dans la partie 4 b).

- La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois

Le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE) est mis en œuvre en France depuis le 3 mars 2013 ; des contrôles sur les entreprises importatrices sont réalisés depuis fin 2014. Ils permettent, en particulier, de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnée pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été inscrit dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), promulguée en octobre 2014. Plusieurs organismes – tels que Le Commerce du Bois (organisation française), Bureau Veritas, NEPCon, ou SGS – ont été reconnus par la Commission Européenne comme organisations de contrôle au sens du RBUE et proposent un système de diligence raisonnée permettant aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences du Règlement. Chaque année, environ 150 contrôles RBUE sont programmés par les autorités françaises. La SNDI fixe désormais comme objectif d'atteindre 175 contrôles par an.

De plus, à partir du 15 novembre 2016, la France met en œuvre la politique FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) de l'accord bilatéral entre l'UE et l'Indonésie : cela implique qu'en lien avec les autorités douanières, le Ministère de l'Agriculture vérifie les importations de bois et produits dérivés du bois en provenance d'Indonésie, qui doivent s'accompagner d'une autorisation FLEGT délivrée par les autorités indonésiennes. Si cette autorisation est validée par le Ministère de l'Agriculture, et si la marchandise importée est conforme à cette autorisation, le service des Douanes délivre la libre circulation de la marchandise sur le territoire européen (environ 3000 licences sont délivrées chaque année). Le régime FLEGT constitue une procédure simplifiée par rapport au régime RBUE, car il s'appuie sur une présomption de légalité du bois et des dérivés du bois issus de l'Indonésie, seul pays, à ce jour, bénéficiant de ce régime (acte délégué de l'Union européenne du 9 juin 2016). Le Ghana et le Vietnam pourraient être les prochains pays à bénéficier de ce régime.

- Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois

En 2016 a été élaboré le Plan Recherche et Innovation 2025 pour la filière forêt-bois qui définit des orientations stratégiques et formule des propositions techniques, qui sont structurées en trois objectifs principaux :

- accroître les performances du secteur par des approches systèmes ;
- développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bio-économique ;
- adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Le Plan se concentre également sur les modalités de financement de la recherche et développement dans le secteur forêt-bois, qui souffre d'un éparpillement des sources financières.

La recherche de l'amont à l'aval de la filière est notamment portée par l'institut technique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), établissement sous tutelle de l'État qui a adopté fin 2019 son nouveau contrat de performance pour la période 2020-2023.

En décembre 2016, le ministère de l'Agriculture a lancé un appel à projet « innovation et investissements dans l'amont forestier » d'un montant de 15 M€, financé par le nouveau Fonds stratégique de la forêt et du bois. 35 projets ont été retenus couvrant l'ensemble des thématiques du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) : connaissance, exploitation et valorisation de la ressource forestière, adaptation de la ressource et de la sylviculture au changement climatique, gestion durable de la forêt. L'échéance de réalisation de l'ensemble de ces projets a été fixée à la fin 2020.

- Rôle croissant de la forêt et du bois dans les politiques climatiques

La place de la forêt et du bois prend de plus en plus d'importance dans les politiques climatiques, d'autant plus avec les nouveaux objectifs du Plan Climat de neutralité carbone (c'est-à-dire de compensation des émissions résiduelles par des absorptions équivalentes) à l'horizon 2050. En effet, le secteur forêt-bois permet l'absorption des émissions de GES (séquestration du carbone en forêt et stockage de carbone dans les produits bois) mais il offre également des solutions bas carbone en fournissant des matériaux et de l'énergie renouvelable. Ces points sont abordés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (cf. § 4.B – Bois énergie), dont la version révisée a été publiée en avril 2020 (SNBC 2).

3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Les facteurs ayant une influence notable sur les marchés des produits forestiers sont de deux ordres : il peut s'agir de facteurs de long terme ou de facteurs de court terme.

3.1. Déterminants de long terme

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés notamment pour le papier, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériaux, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire français.

- Politiques publiques liées à la transition écologique et à la bioéconomie

La prise de conscience d'une modification de l'utilisation des énergies fossiles a été retranscrite dans les politiques énergétiques européenne et française qui incitent à une augmentation substantielle dans les années à venir du recours aux énergies renouvelables. Cette montée en puissance doit reposer en partie sur l'utilisation du bois-énergie, avec des conséquences majeures sur les marchés du bois à savoir une augmentation de la demande en bois-énergie et donc des prix des produits correspondants (bûches, bûchettes, pellets...).

Depuis quelques années, une politique volontariste de promotion du bois dans la construction (cf. supra) a pour objectif de susciter la demande de bois d'œuvre, et ainsi générer du bois-énergie associé aux co-produits, plus en phase avec l'articulation des usages du bois. Ces efforts ne se sont pour l'instant pas traduits par une augmentation significative de la consommation de bois pour la construction.

Le développement de la bioéconomie encourage le remplacement de produits issus des produits pétroliers vers des produits fabriqués à partir de biomasse. Par exemple, le remplacement progressifs des sacs en plastiques par des sacs bio-sourcés offre un nouveau débouché aux industries papetières.

- Dématérialisation

Le développement du numérique et la dématérialisation est une tendance lourde qui affecte particulièrement la production de papiers à usages graphiques (livres, magazines, etc). Toutefois, le développement du commerce en ligne entraîne paradoxalement une augmentation de la consommation de papier-carton pour la logistique et le transport, l'emballage de produits individualisés étant plus consommateur d'emballage que les produits vendus en gros pour les enseignes de distribution.

- Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national

Depuis plusieurs années, la demande adressée par la Chine en bois brut destiné à être transformé dans les sites de transformation chinois, influence de manière grandissante le marché du bois national. La demande pour des parquets et des meubles en chêne explose en Asie, avec l'émergence d'une nouvelle classe moyenne qui apprécie le chêne.

Après une augmentation de 33 % entre 2017 et 2018 des exportations de grumes de chêne à destination de la Chine baissent de 20 % (en exportation directe vers la Chine : 181 000 m³ estimés en 2019, soit environ 8 % de la production française). Notons qu'en 2019, sur les 139 000 m³ de chêne exportés vers la Belgique, une majeure partie est ensuite expédiée en Chine (pour mémoire 145 000 m³ en 2018).

Cependant, de nouvelles essences exportées vers la Chine sont en très forte progression entre 2018 et 2019 :

- sapin-épicéa, + 62 % (143 000 m³ en 2019), au détriment des pins (- 81 %, 13 000 m³)
- hêtre, + 44 % (32 700 m³ en 2019 contre 22 700 m³ en 2018)
- peuplier, passant de 130 m³ à 15 500 m³

- Articulation des usages

Les produits connexes de scierie étant soit revendus comme bois de trituration pour les usines de pâte et de panneaux, soit transformés en pellets pour le bois énergie ; une bonne conjoncture pour la production de sciages entraîne indirectement un choc d'offre pour le bois industrie et le bois énergie, et a donc tendance à faire baisser les prix de ces derniers.

3.2. Déterminants de court terme

- Conjoncture du marché du logement et de la construction

Le bâtiment est le principal débouché du bois utilisé comme matériau, avec des usages en structure (murs, charpentes, ossature-bois, planchers, platelages), en parement (bardages, lambris, parquets...) et dans les menuiseries/ameublement (fenêtres, portes, escaliers, etc). Le marché du logement, à la fois la construction neuve mais aussi la rénovation, est donc un déterminant majeur des marchés du bois. Une part importante du bois consommé dans les bâtiments français est importée. Une augmentation de la demande sur le marché du logement se traduit donc généralement par une augmentation de la production mais également par une augmentation des importations.

Après une morosité du marché dans les années 2013-2015, la reprise du secteur s'est confirmée en 2016-2017, poussée notamment par les taux d'intérêt très bas et la croissance économique. Le regain d'activité pour la construction bois se confirme en 2018 avec un chiffres d'affaires en hausse de 13 % par rapport à 2016. La reprise a essentiellement entraîné une hausse des importations, l'approvisionnement via les scieries françaises n'ayant augmenté qu'à la marge.

L'évolution favorable se poursuit car le marché de la construction bois a retrouvé un certain dynamisme en 2018, pour se redresser au niveau de 2014, et offre de très belles perspectives dans les prochaines années. La tendance est soulignée par le Codifab et France Bois Forêt, grâce à la cinquième enquête de l'Observatoire National de la Construction Bois, réalisée sur l'activité 2018 auprès de 1.000 entreprises. Cette étude étant réalisée tous les 2 ans, le prochain bilan - portant sur l'activité 2020 - sera publié en 2021.

Au global, 2 080 entreprises sont actuellement présentes sur ce secteur, et 60 % d'entre elles ont moins de 10 salariés. Au niveau géographique, le Grand-Est reste la première région de la construction bois. Mais l'Île-de-France constitue un potentiel important.

Croissance économique

Comme la grande majorité des biens, la production et la consommation de produits bois sont directement influencés par la croissance économique. Les palettes, utilisées dans la logistique, sont les produits les plus précocement impactés par les cycles économiques.

- Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques ont un impact sur les marchés du bois, en perturbant à la fois l'offre et la demande.

Côté offre, certaines conditions climatiques (précipitations importantes et absence de gel) peuvent rendre peu praticables les sols et de ce fait restreindre les possibilités d'exploitation forestière, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval.

Côté demande, les températures en hiver ont une influence forte sur la demande en bois-énergie. Des températures basses et des épisodes de froid prolongés augmentent les besoins en chauffage. Les effets sont amplifiés par le fait que le bois énergie sert souvent de chauffage d'appoint.

L'année 2019 a été la 3^e année la plus chaude en France depuis le début du 20^e siècle. La fin février a été marquée par une douceur exceptionnelle et précoce. Deux vagues de chaleur exceptionnelles ont touché la France au cours de l'été 2019 s'accompagnant de nombreux records sur l'ensemble du pays.

- Prix des énergies fossiles

Le marché du bois énergie est positivement corrélé au prix des énergies fossiles. Le prix des énergies fossiles est à la fois impactés par le marché « brut » mais également par la fiscalité, et notamment la fiscalité carbone (cf. partie « Politiques publiques liées à la transition écologique » plus haut). Lorsque le prix des énergies fossiles est bas comme lors de la période 2015-2017, les projets de chaufferies biomasse ont du mal à se monter car elles ne sont pas compétitives par rapport au gaz. D'autre part, chez les particuliers, l'usage en chauffage d'appoint diminue et la progression du taux d'équipement de chauffage au bois ralentit.

- Événements exceptionnels (tempête et crise sanitaire)

Les catastrophes naturelles comme les tempêtes engendrent momentanément un choc d'offre et donc un effondrement des prix. Mais l'influence des événements peut s'étendre sur de plus longues périodes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées. Fin 2017 et début 2018, les chablis intervenus en Allemagne et en Europe centrale (70 millions de m³, résineux surtout) ont aussi un impact sur le prix des bois résineux en France.

En août 2019, l'estimation des dégâts liés aux scolytes dans les deux régions françaises les plus touchées (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) s'élève à plus de 2M de m³ sur les épicéas et les sapins.

La récolte de produits accidentels et sanitaires est en forte progression (source enquête « exploitation forestière », SSP). Elle représentait 0,8 % de la récolte totale en 2017, 1,5 % en 2018 et 5,5 % en 2019.

Concernant le bois d'œuvre, nous avons respectivement 0,9 %, 2,3 % et 7,2 %.

Enfin, concernant le sapin-épicéa, l'impact de la crise des scolytes croit : respectivement 1,5 %, 6 % et 18,3 % en 2019.

Pour la première fois en 2019, l'enquête « exploitation forestière » distingue le sapin de l'épicéa et les chablis des produits sanitaires :

Volumes récoltés en 1000 m3	Sapin	Epicéa
Produits accidentels	73,9	58,1
Produits sanitaires	257,9	856,0

Remarque : ces volumes sont à considérer comme étant des volumes plancher, les exploitants pouvant omettre de déclarer ces volumes pour diverses raisons.

- Impact de la crise sanitaire liée à la covid-19

Les activités de sylviculture se trouvant majoritairement en plein air, ont pu être effectuées en respectant les règles de distanciation sociale. **Les activités des pépiniéristes et reboiseurs** ont néanmoins été fortement ralenties au début du confinement du fait notamment des contraintes sur les déplacements. La concertation entre donneurs d'ordre / reboiseurs / pépiniéristes a permis ensuite de maintenir l'activité mais de manière réduite. Ce ralentissement de la production 2020, à un moment crucial de l'année va impacter la chaîne d'activités de l'amont forestier associant pépiniéristes, reboiseurs et entreprises de travaux forestiers lors des prochaines campagnes de plantation 2021, 2022 voire 2023.

Les activités d'exploitations forestières ont surtout souffert du repli temporaire de la demande des scieries et les entreprises de travaux forestiers, endettées avant la crise, sortent très fragilisées de la crise de la COVID-19.

L'industrie du sciage a dans un premier temps, suite à la pression exercée par leurs salariés pour rester confinés à leur domicile, fortement reculé (avec des fermetures de sites et des baisses de chiffre d'affaires (CA) de l'ordre de 60 à 90 % lors de la deuxième quinzaine de mars). L'arrêt soudain des activités dans le secteur du bâtiment, principal débouché de la filière bois, a également pénalisé la production de sciage dès la mi-mars que la lente reprise du BTP à compter de la seconde quinzaine d'avril n'a pas permis de rattraper. Par ailleurs, des scieries ont rencontré des difficultés pour la maintenance de leurs équipements par les fabricants étrangers, compte tenu des restrictions de circulation dans l'espace intra-européen.

La production d'emballage léger est restée au début de la crise relativement stable, malgré sa dépendance à certains approvisionnements (tréfileries « Arcelor-Mittal » et « Conflandey »), du fait de la demande sur le marché domestique et de l'export en produit frais. Elle a subi ensuite les conséquences conjuguées de la fermeture des marchés de « plein air » et de la baisse des récoltes maraîchères liée aux difficultés de recruter des travailleurs saisonniers. Globalement, sur la période de confinement, le niveau d'activité est évalué à 85% du niveau de l'année précédente.

Le secteur de la palette a vu son CA reculé de 20% lors de la deuxième quinzaine de mars, mais c'est l'activité de reconditionnement des palettes d'occasion qui a le plus ralenti suite aux difficultés de la collecte dans les entreprises fermées pour cause de Covid-19. Temporairement, pour avoir les volumes demandés, il était nécessaire que les clients se réorientent vers la palette neuve, ce que certains n'ont pas fait pour des raisons de coût.

L'industrie papetière est restée à un niveau d'activité (90 %) parmi les plus élevés de l'économie française malgré deux facteurs qui ont failli être limitants : d'une part, la typologie de la main d'œuvre qui peut aboutir à un arrêt de production, même avec très peu d'absents et, d'autre part, la dépendance aux connexes de scieries (15 jours de stock seulement) et aux centres de tri (pour les vieux papiers-cartons à recycler). Le secteur a su répondre à une forte demande, notamment sur les articles permettant de lutter contre la pandémie (masques chirurgicaux, mouchoirs jetables, essuies-tout, boîtes et notices de médicaments...), et assurer le fonctionnement des chaînes logistiques (emballages alimentaires et de médicaments) en adaptant ses chaînes de production.

La production de granulés de bois n'a été que très peu affectée et poursuit la croissance de ses volumes pour répondre à une demande en fort développement.

A la sortie de la crise sanitaire, le taux d'activité des entreprises continue de progresser. Il est pour les entreprises adhérentes à la FNB de 92% le 12 juin contre 42% au début du confinement. Toutefois, à la mi-juin, 21% des entreprises ont toujours une activité inférieure à 70% de la normale.

Au cours de la semaine du 8 juin, 18% des entreprises enquêtées recourraient encore au chômage partiel, après le niveau culminant de 49 % au début du mois de mai. Pour le mois de juillet, 11% et 54 % des entreprises déclaraient respectivement avoir un carnet de commande rempli à plus de 100% et à plus de 80 % par rapport à la normale. Cela étant, 32% des entreprises enquêtées avaient un carnet d'activité inférieur à 70%, 13% inférieur à 50%.

Enfin, toujours à la date du 12 juin, 22% des entreprises déclaraient disposer de plus de 6 mois de trésorerie. A contrario, 20% des entreprises déclaraient disposer de moins d'un mois de trésorerie et 60% ont moins de 3 mois de trésorerie.

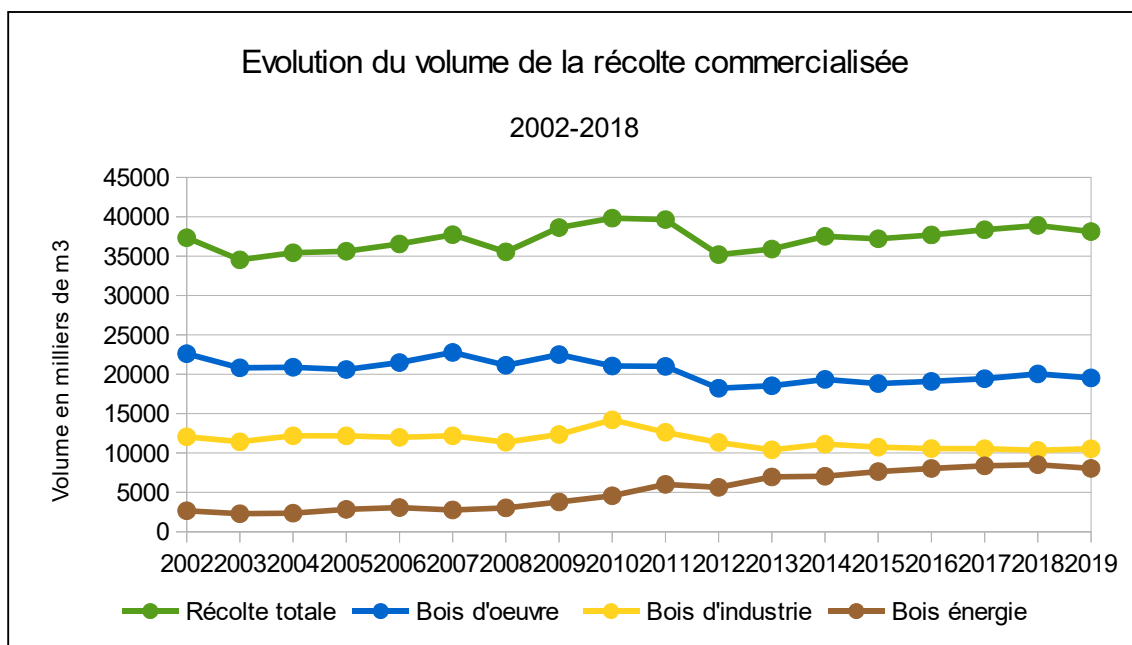
La pression avivée sur les prix inquiète. Les secteurs de la palette et du papier-carton craignent en effet, malgré le maintien de leur activité pendant la crise, des fermetures d'usines, notamment dans l'industrie du papier, en surcapacité de production en France et dans le monde. La contraction structurelle de la demande et la pression à la baisse des prix de nombreuses familles de papiers et cartons exposent le secteur à d'importantes restructurations, y compris sur le territoire national.

4. Evolution des marchés des produits forestiers

A. Matière première bois

- Volume de la récolte

En 2019, le volume total de la récolte de bois commercialisé s'est élevé à 38,1 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce, chiffre en légère baisse par rapport à 2018 (- 2 %).

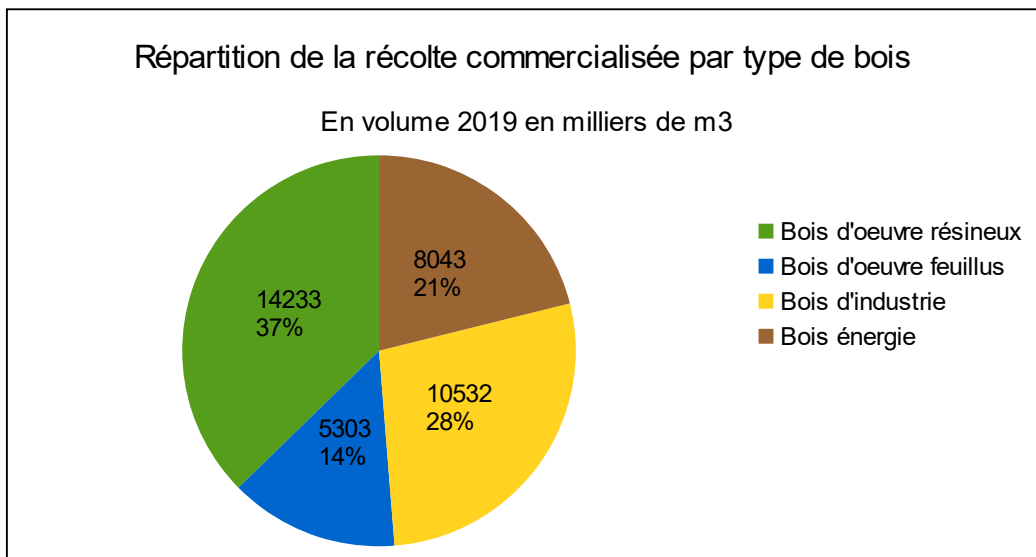


Source : SSP 2020

La récolte de grumes de feuillus a baissé en 2019 (- 2,6%), après la même hausse en 2018. Les évolutions sont contrastées selon les essences : - 3,3 % pour le chêne, - 10,3 % pour le hêtre, - 0,4 % pour le peuplier. Seuls les feuillus précieux (+ 9 %) et le châtaignier (+ 15 %) progressent. La récolte de grumes de résineux baisse aussi (- 2,6 %), avec toutefois des évolutions différenciées selon les essences : stagnation pour le douglas (+ 0,8 %) et modérée pour le sapin-épicéa (+ 2,1%) mais forte baisse pour le pin maritime (- 11,5 %) et le pin sylvestre (- 12,4 %). Notons que le mélèze baisse aussi de 7,7 %.

La récolte de bois d'industrie commercialisé progresse de + 1,9 % en 2019 mettant fin à une baisse de quatre année consécutive. Le volume récolté est de 10,5 millions de mètres cubes. La récolte de bois-énergie baisse pour la première fois depuis 7 ans passant de 8,5 Mm³ à 8 Mm³, soit - 5,5 %.

Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (73 % du total) et de bois de trituration (59 % du total), alors qu'elles ne couvrent que 36 % du volume sur pied.

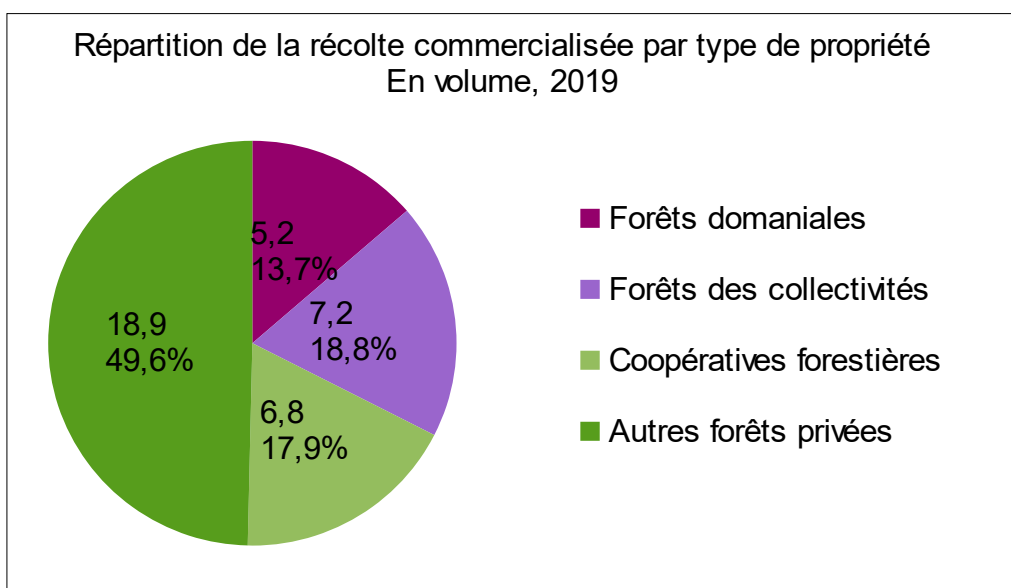


Source : SSP 2020

En 2019, 12,4 Mm3 de bois issus des forêts publiques ont été commercialisés, chiffre égal à celui de 2017 et en baisse de 3 % par rapport à 2018. 42% de cette récolte provient de forêts domaniales, et le reste de forêts de collectivités.

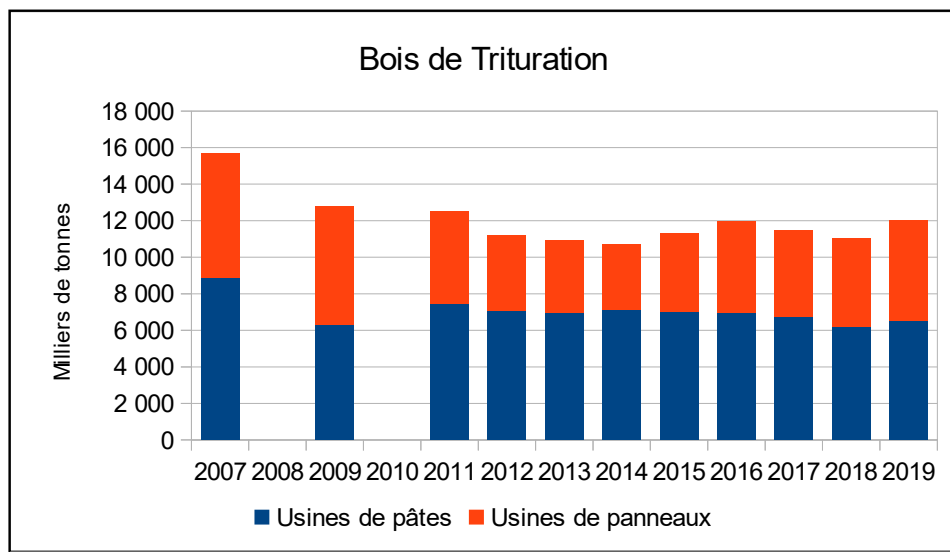
La forêt publique contribue donc à hauteur de 32 % à la récolte totale commercialisée, bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale. Ceci reflète le fait qu'une partie des propriétaires de forêts privées, qui mobilisent par ailleurs du bois non commercialisé dans une quantité difficile à estimer, ont des difficultés à s'insérer dans l'économie de la filière forêt-bois.

Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : en 2018, ces organisations rassemblent près de 110 000 adhérents, représentant 2 millions d'hectares de forêt. En 2019, elles ont contribué à la récolte nationale commercialisée de bois à hauteur de 6,8 Mm3.



Source : ONF, UCFF et SSP 2019

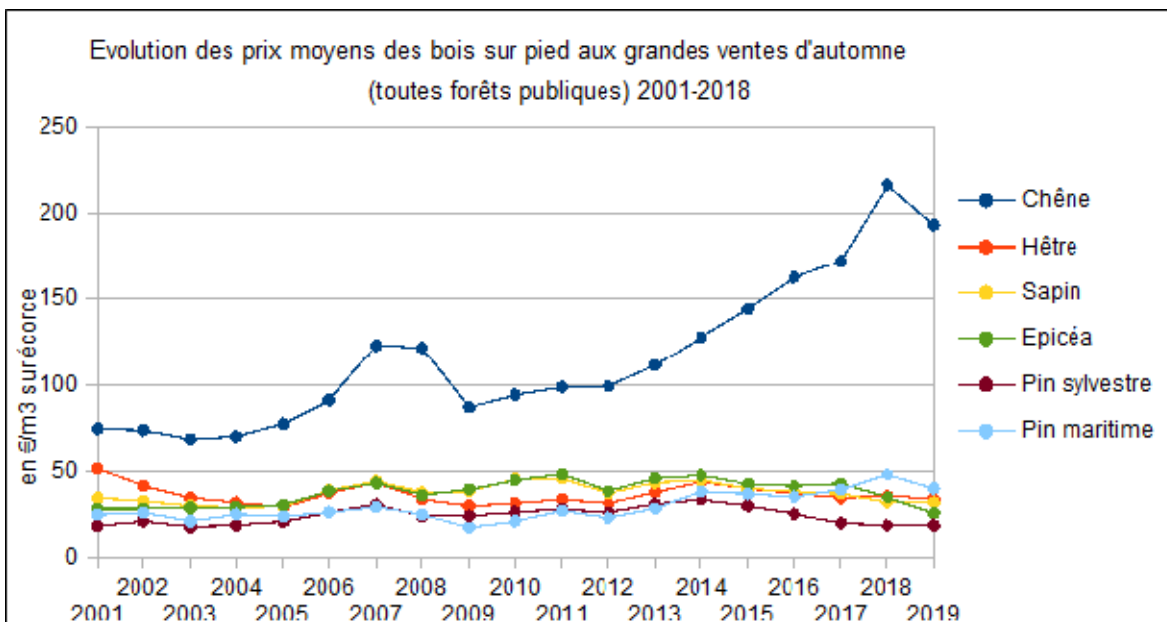
En 2019, le bois de trituration représentait 12,03 Mt brutes, dont 62 % provenant de forêt (le reste étant des connexes de scierie ou du bois recyclé). L'industrie des pâtes à papier a utilisé en 2019 6,54 Mt de bois (+5,6%), et l'industrie des panneaux 5,49 Mt (+13,8%).



Source : Memento FCBA (Copacel, UIPP, UIPC)

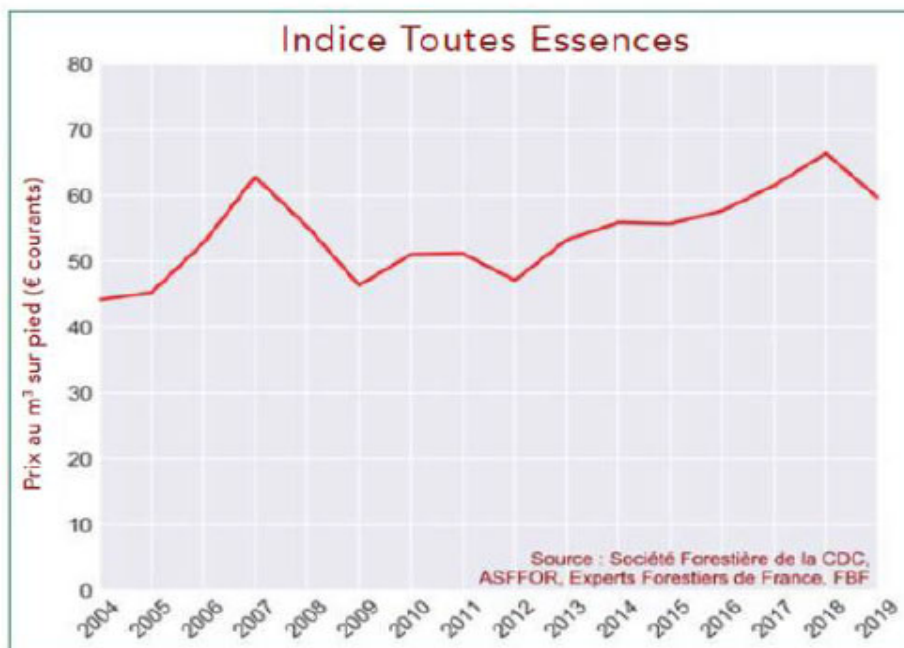
L'approvisionnement des industries des pâtes à papier en 2019 est composé à 73 % de bois ronds (à 69 % résineux) et de 27 % de connexes de scieries (à 84 % résineux). L'approvisionnement des usines de panneaux est composé de 48 % de bois ronds (à 56 % résineux), de 34 % de produits connexes (à 59 % résineux) et de 18 % de bois recyclés.

- Prix

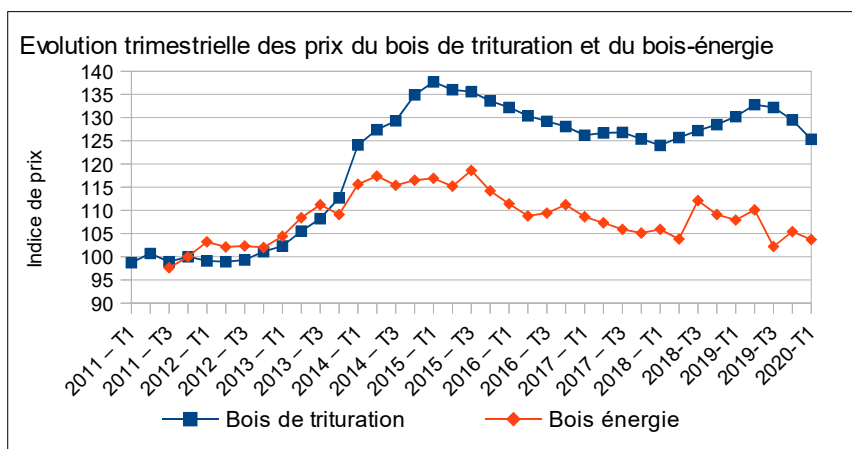


Source : ONF 2019

Sur les ventes d'automne 2019 en forêt publique, les prix sont globalement en baisse de 9%. Ils sont en à nouveau en forte baisse pour l'épicéa (-27% en 2019 après -16% en 2018), en raison de la crise des scolytes qui s'intensifie, alors que les cours très haussiers en 2018 du pin maritime (+22%) et du chêne (+25%) reviennent à des niveaux plus raisonnables en perdant respectivement 17 et 11%. Avec -6%, le hêtre efface son gain de 2018 (+4%). Le sapin (+2%) réduit légèrement sa perte de 2018 (-13%). Enfin, le prix du pin sylvestre se consolide (-2%) après -5% en 2018. La crise des scolytes de l'épicéa crée un excès d'offre croissant avec une qualité dépréciée plus difficile à usiner, mais tellement bon marché qu'elle concurrence les autres bois résineux (et même feuillus) dans de nombreux usages où les qualités secondaires sont utilisables (massivement en emballage et coffrage, secondairement en construction et ameublement).



L'indice général du prix de vente des bois sur pied en forêt privée recule de 10 %, passant de 60€/m³ en 2019 contre 66€/m³ en 2018.



Source : SSP, base 100 au 4ème trimestre 2011

L'évolution du prix du **bois de trituration** constatée en 2019 marque une inflexion par rapport à 2014-2015. . Ainsi, les prix du bois de trituration sont, fin 2018, environ 7 % moins élevés que lors du pic observé au premier trimestre 2015, mais restent presque 30 % plus chers que durant la période 2011-2012. Le contexte baissier se confirme depuis le 3ème trimestre 2019.

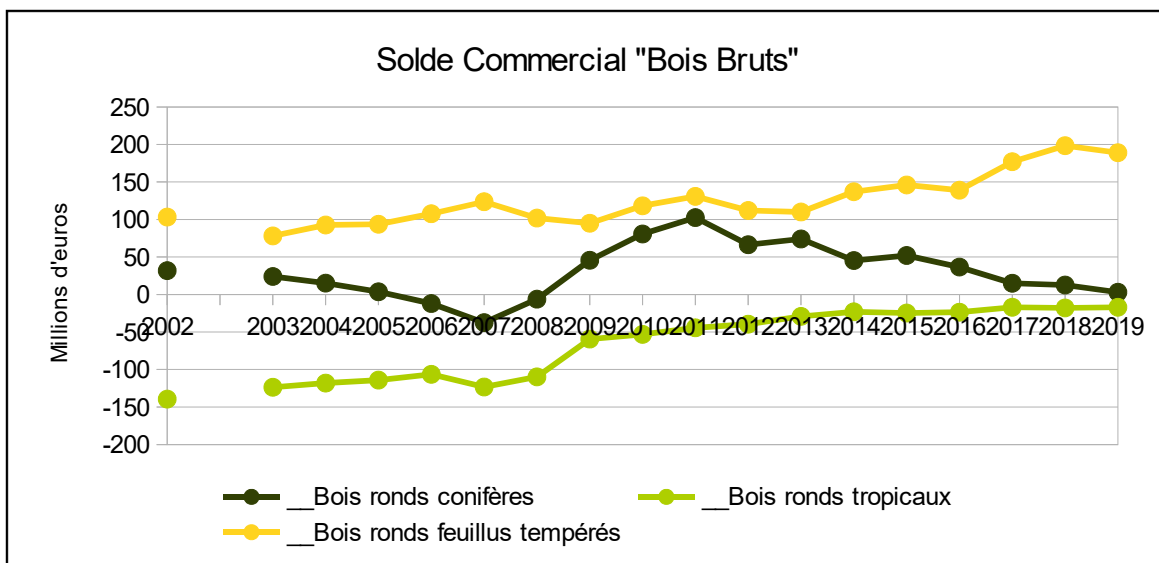
En 2019, le prix du **bois énergie** sylvicole baisse (- 3,4 %) malgré une hausse au dernier trimestre (+ 3,1 %). Les plaquettes forestières (-7,9 % sur 12 mois) retrouvent leur niveau de 2017.

- Les échanges extérieurs de matière première

Les importations de bois ronds tropicaux baissent fortement en 2019 (17,6 M€, - 9%). La baisse tendancielle observée depuis de nombreuses années s'explique par différents facteurs : stratégie de valorisation locale des ressources forestières par les pays d'Amérique du Sud, d'Asie ou d'Afrique, pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical, concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens, mise en œuvre du RBUE. Le bois tropical notamment d'Afrique et d'Asie du Sud-Est est désormais massivement exporté vers la Chine.

Les exportations de bois ronds feuillus inversent la tendance de ces dernières années avec une baisse de 4,6 %. Avec des importations faibles et stables, le solde commercial pour ce poste se dégrade (- 4,8 % et atteint 188,8 M€), Les exportations de chêne baissent de 8,7 M€ (- 8 %) mais ses importations diminuent également de 0,5 M€, (- 4 %). Par ailleurs, le solde commercial du hêtre se replie à 21 M€ (- 5 %).

Enfin, pour les bois ronds résineux, les exportations chutent de 15 %, de même que les importations (- 3 %, mais - 18 % pour le sapin-épicéa). L'excédent commercial se réduit fortement passant de 13,8 M€ à 3,3 M€, principalement du fait de la baisse des exportations vers l'Italie (- 6,5 M€) et l'Allemagne (- 2,7 M€), malgré une progression avec la Belgique (+3,6 M€) approvisionnant le marché chinois.



Source : Douanes/SSP 2020

B. Bois énergie

Politique de promotion de l'énergie produite à partir de bois

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, fixe un objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière devra atteindre 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030.

Afin d'atteindre ces objectifs, la loi introduit deux outils structurants : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

La SNBC et la PPE ont révisées en 2020 (cf. *supra*) sur la base des objectifs suivants :

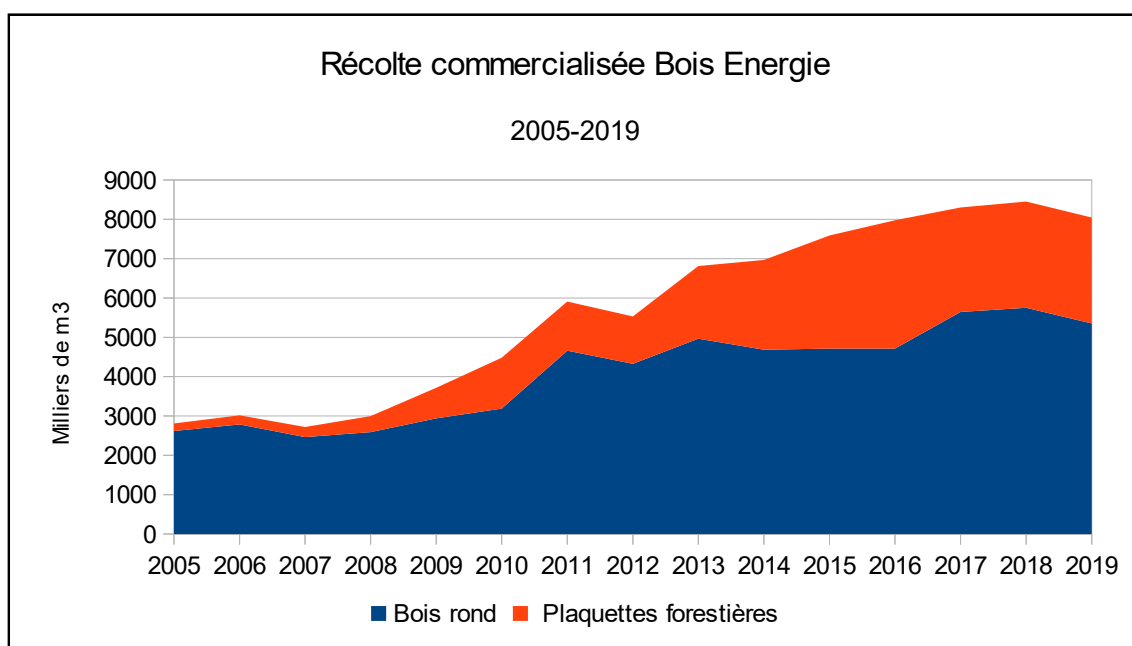
- la nécessité de décarboner le système énergétique afin d'atteindre la neutralité carbone sur le territoire français en 2050. En particulier, il n'y aurait presque plus d'émissions liées à la combustion des énergies fossiles.
- la question des ressources en biomasse demeure en conséquence centrale dans le scénario. En effet, il s'agit d'atteindre une production de ressources en biomasse environ 2,5 fois plus importante qu'aujourd'hui. Cette mobilisation importante des ressources en biomasse serait réalisée de manière durable en améliorant la gestion forestière, la gestion des terres agricoles ainsi que la gestion des déchets, en particulier ceux issus de l'agriculture et des produits fabriqués en bois. Côté mobilisation forestière, les ressources en bois prélevées en forêt pour faire directement de l'énergie seraient sensiblement les mêmes en 2050 qu'aujourd'hui. En revanche, le développement de la bioéconomie permettrait une valorisation énergétique plus importante de biomasse via les co-produits et la fin de vie des produits biosourcés.
- la disponibilité du bois pour l'énergie passerait ainsi de 8,5 Mtep en 2015 à 11 Mtep en 2030 (+30%) et 11,9 Mtep en 2050 (+40%), notamment grâce à une montée en puissance de la valorisation des déchets bois au détriment de l'enfouissement (80 % de déchets bois destinés à l'énergie en 2050, pour 35 % en 2015).
- un renforcement significatif du Fonds Chaleur, permettant de subventionner les investissements de construction des centrales biomasse en vue de la production de chaleur renouvelable destinée à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises (budget de 225 M€ en 2018, 307 M€ en 2019, 350 M€ en 2020, 350 M€ en 2021 et 339 M€ en 2022)

Deux instruments ont structuré jusque-là le développement du bois énergie :

- Le Fonds Chaleur Renouvelable, créé en 2009, finance des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable dont la biomasse. Il concerne également l'énergie solaire, la géothermie, le biogaz et la récupération de chaleur fatale. La capacité du Fonds Chaleur augmente progressivement, puisque le bilan 2018 était de 259 M€ d'aides distribuées, puis de 294,6 M€ en 2019, et devrait être porté à 350 M€/an à partir de 2020. Cette évolution s'inscrit dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Le volet bois-biomasse représente 39,3% des montants d'aides versés par le Fonds Chaleur entre 2009 et 2019. Cela correspond à 1 332 projets biomasse (dont des installations d'approvisionnement). Entre 2009 et 2019, 64% des 2,716 Mtep aidées au total par le fonds chaleur ont ainsi concerné le bois énergie. Sur le volet bois-biomasse, le bilan 2019 est de 131 installations aidées, dont 10 pour la chaleur de process industriels (BCIAT : « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire »). Ils concernent des chaufferies souvent portées par des acteurs du secteur industriel possédant la ressource sur leur site (agroalimentaire, industries du bois, papetiers...). Le total représente une aide de 66,87M€ et une puissance globale de 367MWh.

- Les appels à projets 2003, 2006, 2009, 2010 et 2016 lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ont visé à encourager les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). L'éligibilité des projets a été jugée sur des critères de puissance, de respect de l'environnement (qualité de l'approvisionnement, normes de pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité). Le dernier appel d'offre CRE 5 pluriannuel (2016, 2017, 2018) a permis de retenir 21 projets sur les deux premières périodes. La troisième période a donné lieu à une dernière sélection de 14 projets fin 2019, dont 13 pour des installations bois énergie (9 de moins de 3MW et 4 de plus de 3MW). Ces installations disposeront d'un contrat de complément de rémunération de l'électricité garanti pendant 20 ans. Ce dispositif ne vise pas à être reconduit car la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2019-2023, 2024-2028) tend à optimiser le coût global d'atteinte des objectifs d'énergies renouvelables en favorisant la plus grande efficacité énergétique. Le soutien à la filière biomasse devrait donc être désormais réservé à la production de chaleur. Des projets innovants de production d'électricité pourraient toutefois, le cas échéant, être soutenus dans le cadre de dispositifs R&D.

Production de Bois-énergie



Source : SSP 2020

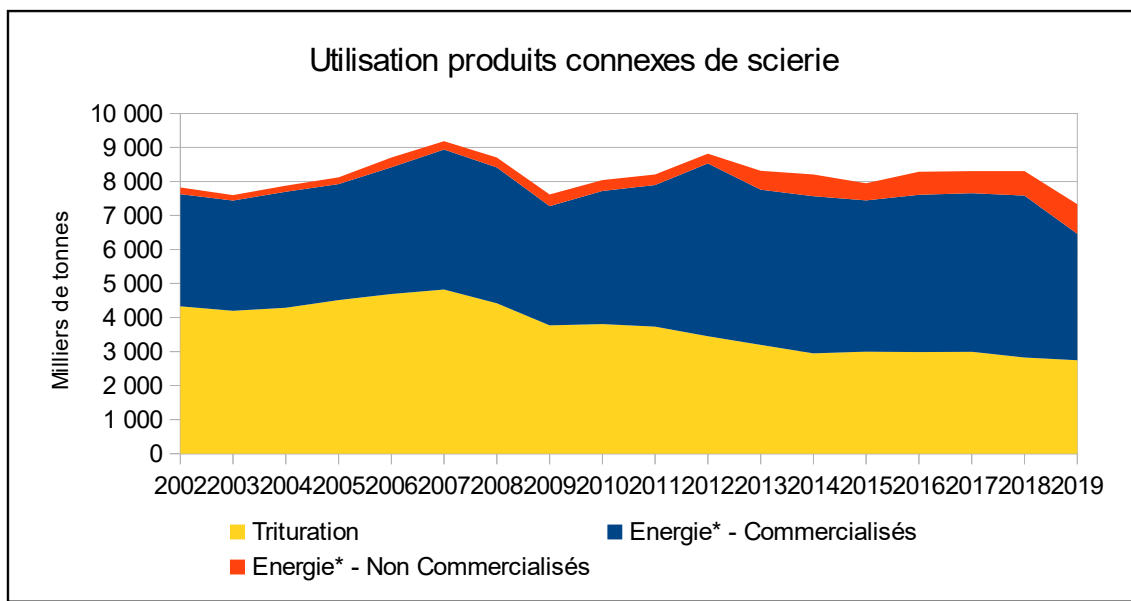
Le bois-énergie est produit sous diverses formes en France.

Les volumes directement prélevés en forêt pour la consommation des particuliers et non commercialisés ainsi que les volumes de bois recyclés destinés à une utilisation énergétique sont difficiles à estimer annuellement. Ils sont estimés respectivement à environ 17,7 Mm³ en 2019 (chiffre incluant le bois hors forêt comme les haies ou les bosquets) et 3 Mm³ par an (données étude ADEME 2018 sur la consommation des ménages).

La récolte commercialisée provenant de forêt est de 8 Mm³ en 2019. La production de plaquettes forestières (en quasi-totalité destinée aux chaufferies et centrales biomasse) se maintient à un

niveau équivalent à celui de l'année passée et atteint 2,69 Mm³ en 2019 (multiplication par près de 4 depuis 2008).

Les produits connexes de scieries (sciures, plaquettes et écorces) « non destinés à la trituration » (donc essentiellement utilisés à des fins énergétiques) représentent 1,53 Mt en 2019. La part des connexes destinée à la trituration se stabilise (37 % en 2019, contre la moitié dix ans auparavant), compte tenu de la moindre consommation de bois forestier par les industries du panneau au profit du bois de recyclage.



Source : SSP 2020

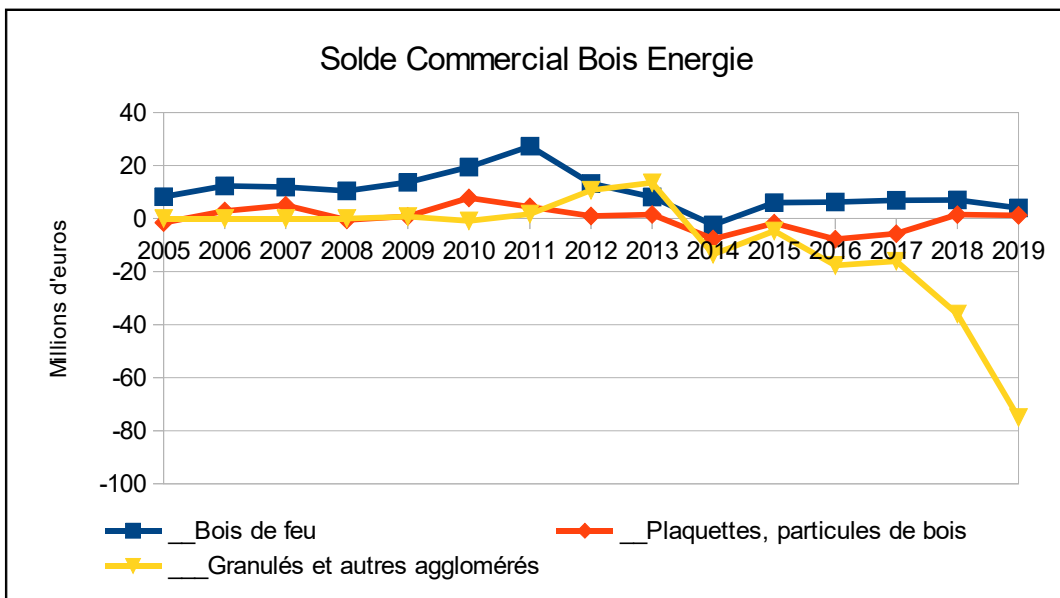
La part non commercialisée des connexes destinée à l'énergie, se maintient à la hausse depuis quelques années. Cela correspond à l'utilisation des connexes par les scieries elles-mêmes pour la production de chaleur et/ou d'électricité. En outre, une partie des sciures est également utilisée pour la fabrication de produits agglomérés, comme les granulés et les briquettes.

En 2019, la production de granulés a représenté 1,6 million de tonnes (+ 11 %) et celle des briquettes est d'environ 60 000 tonnes. Les fabricants de granulés sont des scieurs, des indépendants ou des entreprises agricoles. Les utilisations chez le particulier (poêles ou chaudières) dominent largement le marché.

Commerce international

Depuis le début des années 2010, la France qui était globalement plutôt exportatrice de bois énergie voit sa part d'importation en constante augmentation (+ 15 % pour les rondins entre 2018 et 2019)

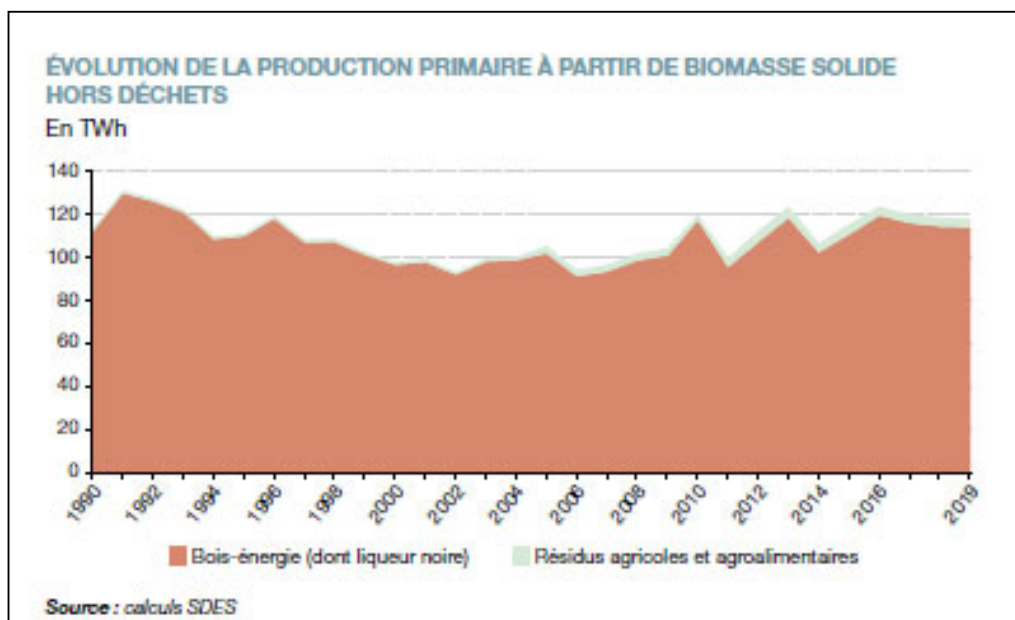
En 2019, le solde commercial pour le bois de feu s'établit à 4,1 M€, chiffre en forte baisse (- 56 %). En 2019, les plaquettes dégagent un excédent commercial de 1,2 M€ alors que le déficit commercial des granulés et autres agglomérés se creuse fortement passant de - 34 M€ à - 75 M€ en un an (les importations ayant bondi de 66 à 109 M€ entre 2017 et 2019).



Source : Douanes 2019

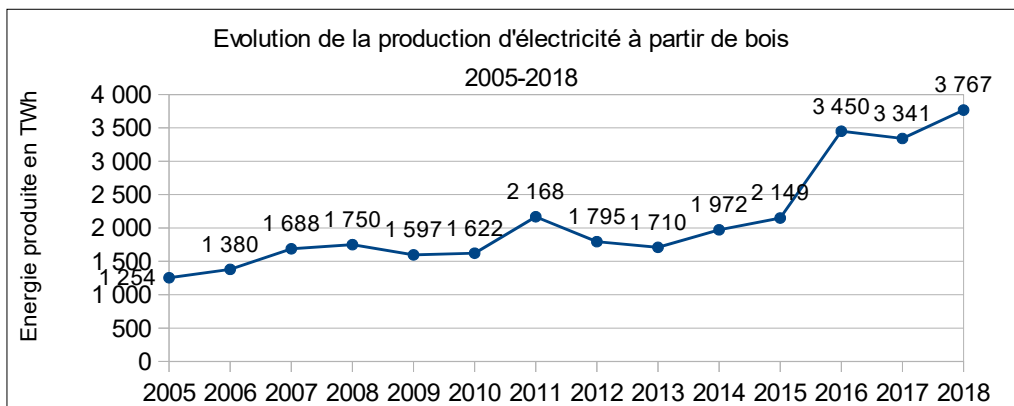
Production de chaleur et d'électricité à partir de bois

En France, la biomasse solide est majoritairement (92%) destinée à la production de chaleur. Il s'agit de l'énergie renouvelable la plus répandue en France dans le secteur résidentiel



L'estimation de la production primaire de chaleur à partir de bois énergie en est de 115 TWh. Le bois énergie représente 67 % de la consommation primaire d'énergie renouvelable.

La capacité installée de production d'électricité à partir de bois-énergie est de 591 MW en 2016 (contre 354 MW en 2014). Le bois a permis de produire, en 2018, 3767 TWh d'énergie électrique, chiffre en hausse de + 12% par rapport à 2017. La production à partir de centrales électriques seules passe à 0,566 TWh en 2018.



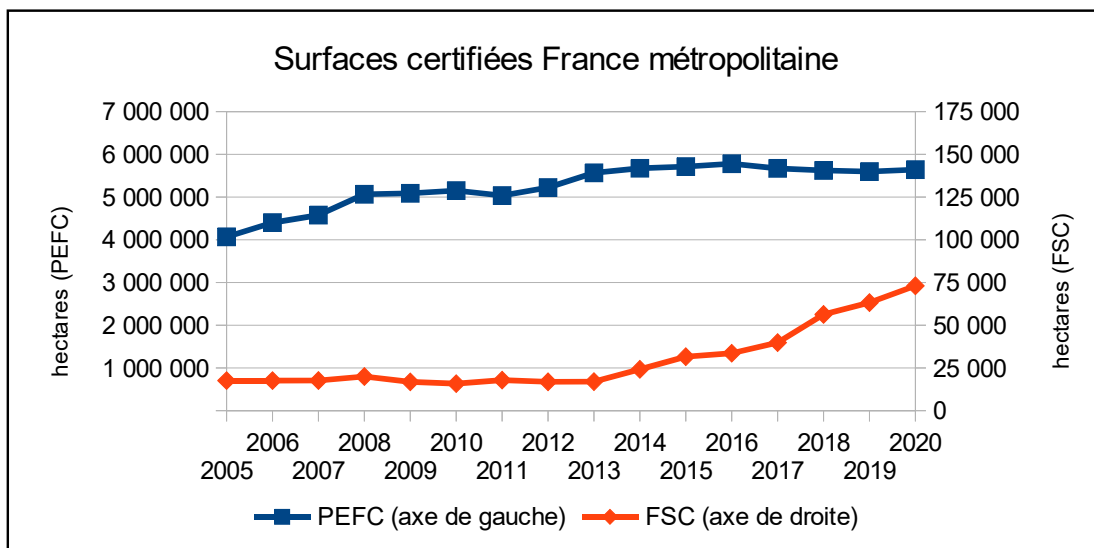
Source : Eur'Observer 2019. Le chiffre pour l'année 2018 est provisoire.

C. Produits forestiers certifiés

Deux acteurs coexistent en matière de certification des produits forestiers en France : PEFC France et FSC France.

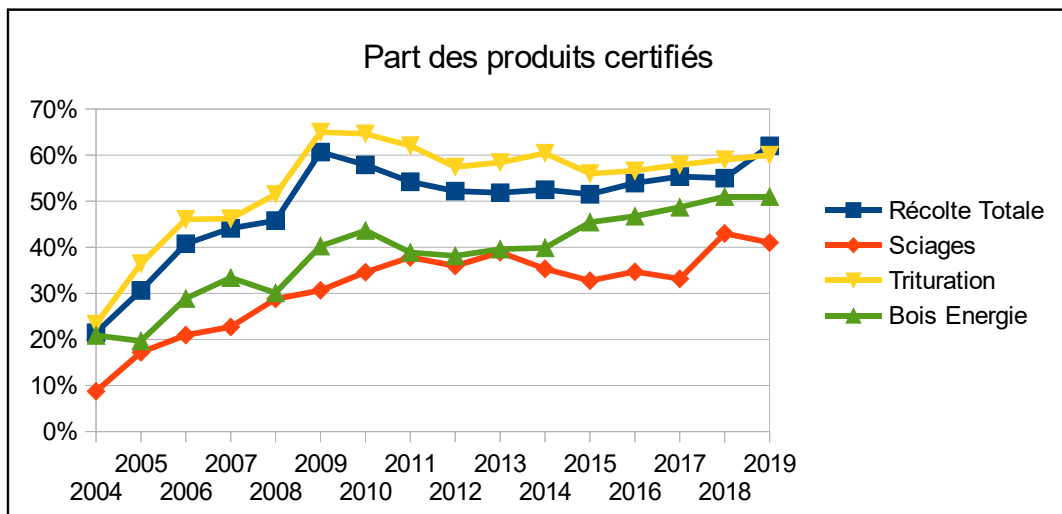
PEFC France est prédominant en France où il est implanté depuis 1999. En 2019, PEFC France certifie les forêts de plus de 71 815 propriétaires, ce qui représente 5,6 millions d'hectares (environ 35%) de forêts en France métropolitaine. Après une dynamique de croissance entre 2005 et 2015 (passage de 4 Mha à près de 6Mha), la certification PEFC marque le pas depuis quelques années.

De son côté, FSC certifie aux alentours de 64 441 ha de forêts en France en 2019. Bien que la progression soit très forte depuis 2013, les surfaces en jeu restent très en-dessous (d'un facteur cent) de PEFC.



Source : PEFC France 2019, FSC France 2019

La part de la récolte certifiée en France a fortement augmenté entre 2004 et 2009 (passant de 20 % à 60%) puis a progressivement diminué, avec toutefois un rebond ces trois dernières années (55 % en 2019). Le bois de trituration présente le plus fort taux de certification (60 % en 2019), porté par une forte demande dans le secteur du papier. La part de la certification dans le bois énergie commercialisé stagne (51 % en 2019), tandis que celle des grumes destinées aux sciages augmente fortement (54 % en 2019).



Source : SSP 2019

La croissance de la certification pourrait aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), ainsi que par les critères de durabilité de la biomasse solide imposés par la directive européenne RED 2 sur les énergies renouvelables du 11 décembre 2018

D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois

Les fabricants d'emballages légers ont connu une fin d'année 2019 dynamique avec une hausse d'activité qui s'est établie à + 4,5 % au 4^{ème} trimestre 2019 comparativement au 4^{ème} trimestre 2018. Sur la totalité de l'année 2019, le rythme de progression s'accroît nettement pour atteindre + 2,5 %.

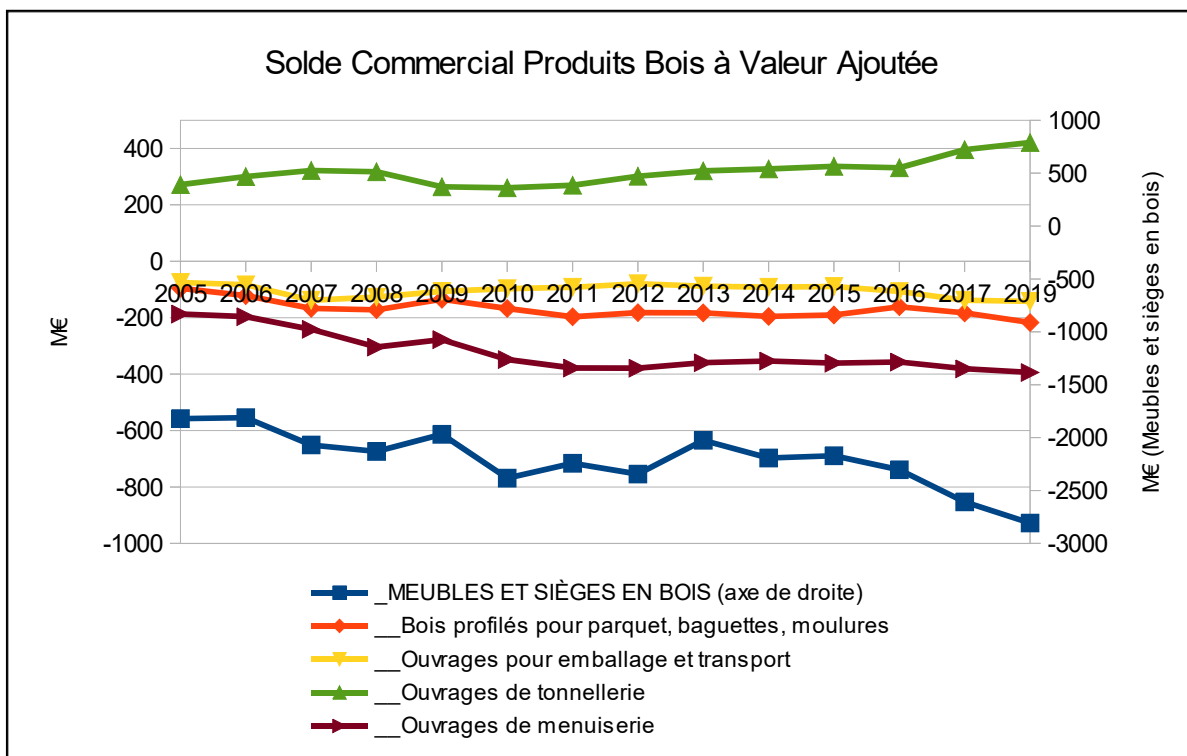
A l'inverse, l'activité des fabricants de caisses et d'emballages industriels a enregistré une baisse de chiffre d'affaires plus conséquente que pendant l'été : - 2 % à un an d'intervalle. De fait, la tendance annuelle se détériore pour s'établir à - 1,5 % au terme du mois de décembre.

Enfin, le chiffre d'affaires des fabricants et reconditionneurs de palettes bois termine également l'année en recul : - 3 % entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le même trimestre de 2018. De fait, le rythme annuel d'évolution se dégrade un peu plus pour atteindre - 1,5 % sur l'ensemble de l'année 2019.

La conjoncture pour la production de **parquets** est plutôt stable avec une légère progression de l'importation et des exportations. La production française de parquet massif reste proche de celle de 2018 avec 2,619 Mm² et celle de parquets contrecollés augmente de 5 % à 2,820 Mm². La consommation de parquet a bien résisté et a augmenté de 2,9% en 2019.

Le secteur de la **tonnellerie** a produit 670 000 fûts (+8,8%) en 2018 pour un chiffre d'affaires de 476 millions d'euros (+11%), et voit ainsi la progression engagée en 2015 se poursuivre. Ces bons résultats s'expliquent par la performance de l'export.

Le chiffre d'affaire du secteur de la **fabrication de meubles** s'élève à 7,6 milliards d'euros et compte 38 882 salariés en 2019. Après une année 2018 en recul, le chiffre d'affaires des fabricants repart à la hausse en 2019.



Source : SSP, Douanes 2018

Le secteur des meubles et sièges en bois est un fort contributeur du déficit de la filière forêt bois avec un solde de - 2 880 M€ en 2019 qui se renforce (- 12%) par rapport à 2018.

Les volumes importés proviennent principalement d'Italie (18 %) et d'Allemagne (+16 %). Les exportations, principalement dirigés vers l'Allemagne (13 %), et la Suisse (13%) restent stables. Le déficit du solde des meubles et sièges (+ 200 M€ sur un an) est la conséquence d'une hausse des importations, notamment d'Allemagne (+ 13%) et d'Italie (+ 9%).

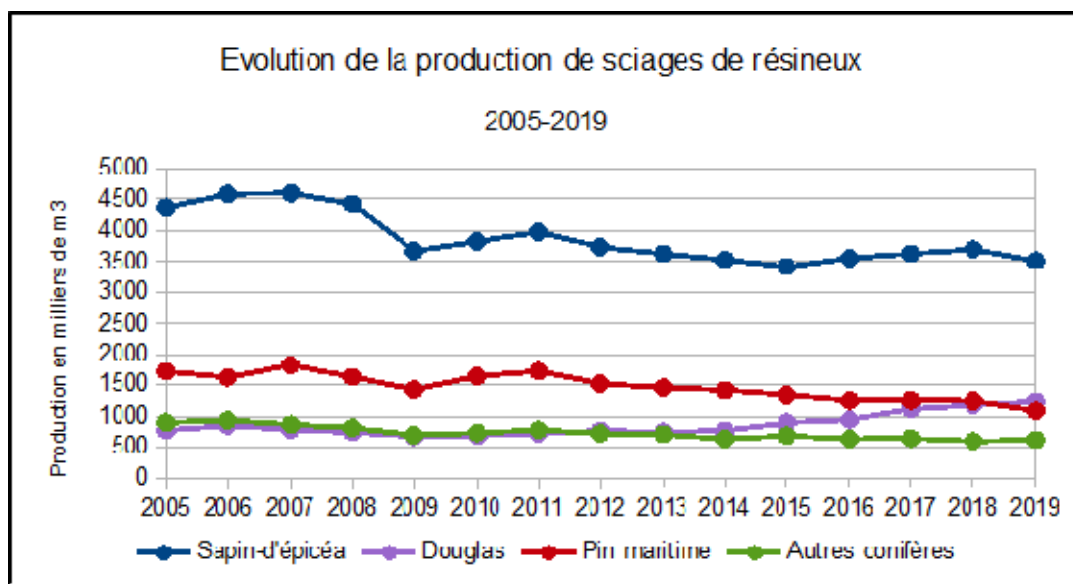
Pour les autres produits du secteur, malgré la hausse des exportations (+ 6 %), le solde commercial se dégrade de 50 millions d'euros. Seuls les ouvrages de tonnellerie présentent un solde commercial excédentaire. Il progresse de 7 %. Le solde des bois profilés baisse fortement (- 19 %), du fait de la hausse des importations (+ 17%).

E. Sciages résineux

La tendance à la hausse de production de sciages résineux s'inverse en 2019 avec - 4 % par rapport à l'année précédente.

L'essence la plus sciée - et de loin - reste le sapin-épicéa, avec une production de 3,51 Mm³ en 2019 (- 5,1 %). Vient ensuite le pin maritime, en baisse de production depuis 2011, qui décroît fortement à 1,09 Mm³ en 2019 (- 13 %). Le Douglas, passe pour la première fois en 2^e place avec 1,23 Mm³ (+ 4,5 %). Il poursuit ainsi sa montée en puissance sous le double effet de la bonne conjoncture sur le marché de la construction et l'arrivée à maturité des plantations d'après-guerre du Fonds Forestier National.

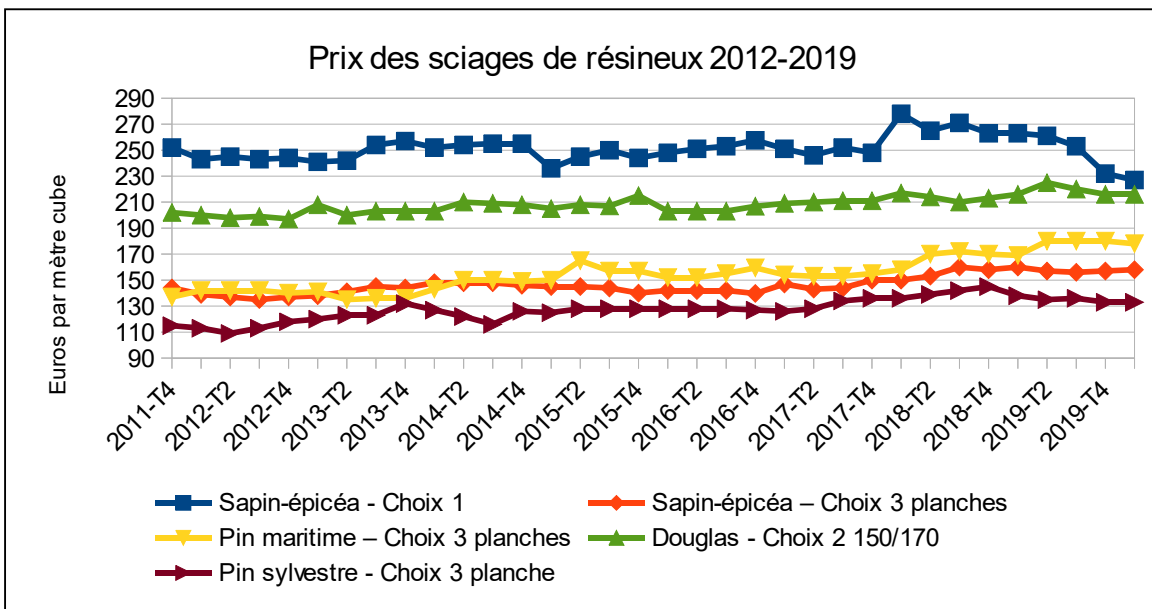
La consommation apparente de sciages résineux est en hausse continue depuis 2015.



Source : SSP 2020

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de différents produits de sciages de résineux représentatifs de la filière : le sapin-épicéa de haute (choix 1) et moyenne (choix 3) qualité, le pin maritime de choix 3, le douglas de choix 2 et le pin sylvestre de choix 3. Globalement, l'ensemble des prix des sciages résineux reste stable en 2019, sauf pour le sapin-épicéa et le pin sylvestre.

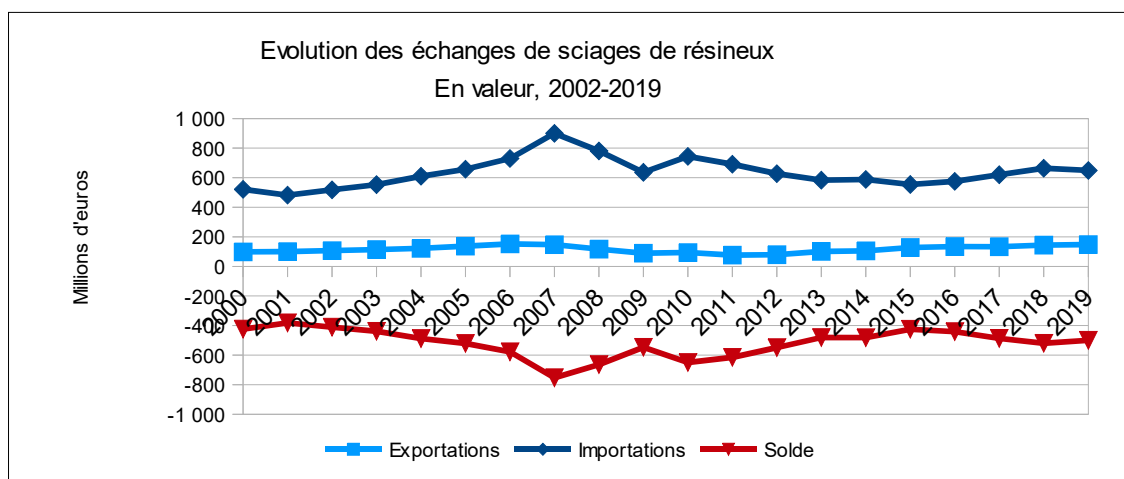
Pour le sapin-épicéa de choix 1, et le pin sylvestre de choix 3 les prix diminuent fortement respectivement de 6,3 % et 3,6 %.



Source : CEEB 2020

Les importations de sciages de conifères diminuent de 2 % à 649 M€. En termes de volume, l'import de sciage de résineux reste stable. En 2018, les déficits les plus importants se réalisent avec l'Allemagne (- 144 M€), la Finlande (- 100 M€), la Suède (- 75 M€) et la Russie (- 69 M€).

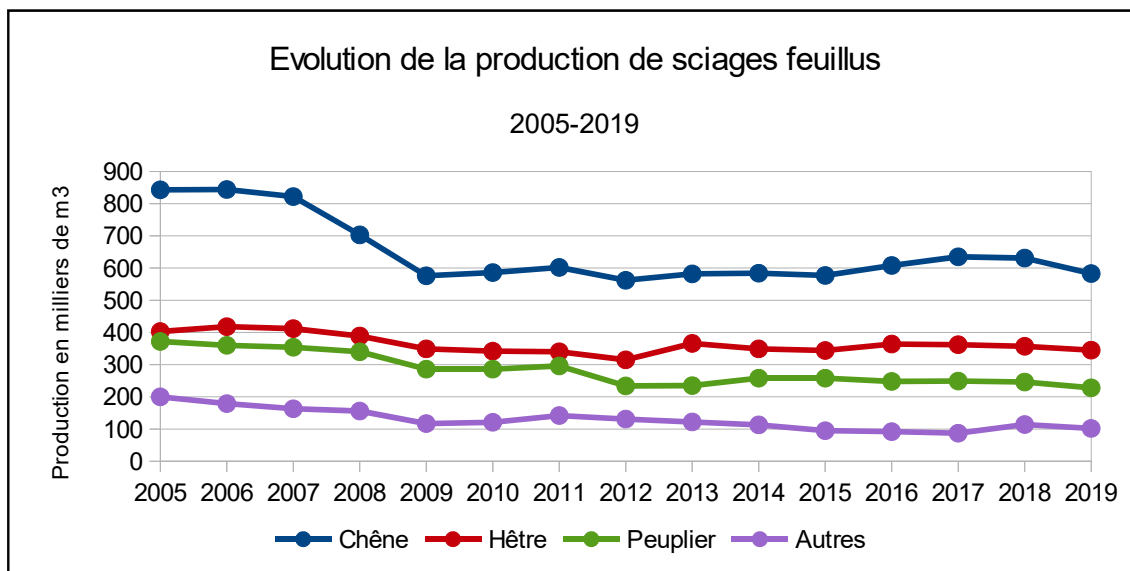
Les exportations, sont également en hausse de 4 % à 149 M€. La conséquence de ces tendances est une amélioration de la balance commerciale en valeur autour de - 500 M€.



Source : Douanes françaises, 2020

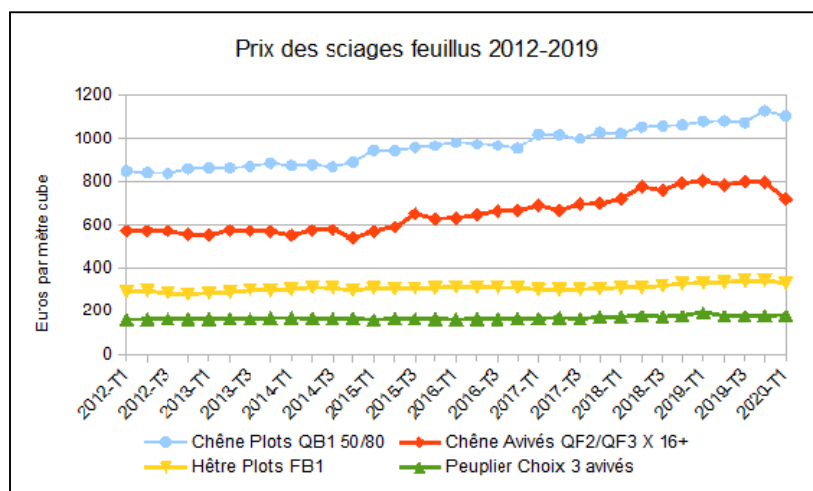
F. Sciages feuillus

La production totale de sciages feuillus s'établit en 2019 à 1,26 millions de mètres cubes, chiffre en baisse par rapport à 2018 (- 6,7 %). Cette production est couverte à 46 % par les sciages de chêne, à 27 % par ceux de hêtre et à 18 % par les sciages de peuplier. Les sciages de châtaignier chutent nettement (- 38 %), les sciages de chêne, de hêtre et de peuplier diminuent respectivement de - 7,6 %, - 3,4 % et - 7,2 % tandis que les sciages de feuillus précieux et d'autres feuillus augmentent respectivement de 2,3 % et 9,4 %.

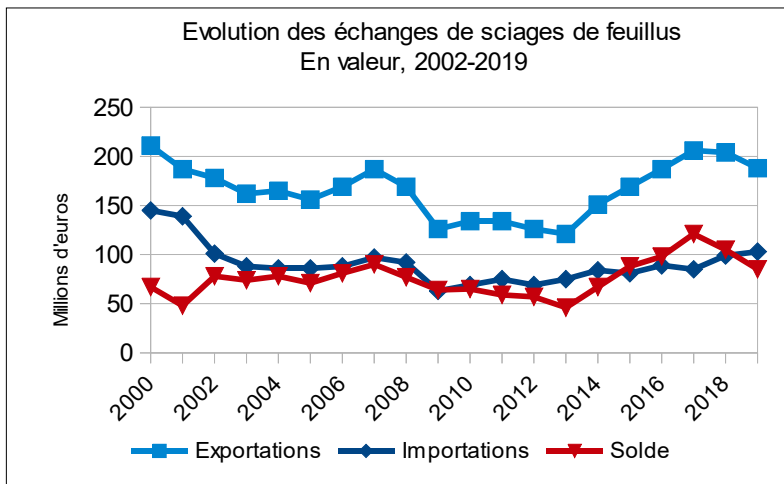


Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de quatre produits représentatifs de la production française de sciages de feuillus : pour le chêne, les plots boules de choix QB1 de diamètre 50 à 80 cm (destinés à la tonnellerie et à la belle menuiserie), les avivés de choix QF2/QF3 (destinés à des usages moins haut de gamme, comme la parqueterie) ; pour le hêtre, les plots de qualité FB1, et pour le peuplier les avivés de choix 3 (destinés à l'emballage et à la palette).

Le prix des sciages de chêne poursuit en 2019 sa tendance haussière constatée depuis fin 2014. On observe cependant une forte baisse au cours du 1^{er} trimestre 2020. Le prix des sciages de hêtre et de peuplier reste stable sur 2019.



L'excédent commercial des sciages de feuillus tempérés se dégrade fortement (- 20 %). Les exportations totales baissent de 8 % pour atteindre 188 M€ et celles du chêne de 11 %. Les importations augmentent à 103 M€. En 2019, les excédents les plus importants se réalisent avec le Royaume Uni (30 M€), la Belgique (21 M€), l'Espagne et la Chine (12 M€).



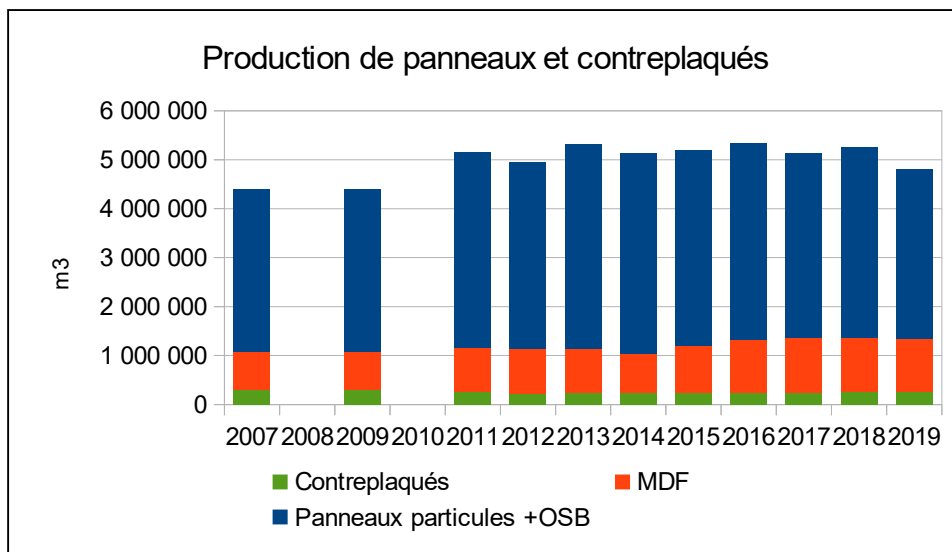
Source : Douanes françaises, 2020 (les chiffres 2019 sont provisoires)

Le solde commercial des sciages de conifères s'améliore de 4 %, notamment grâce à la baisse des importations de sciages bruts de sapin-épicéa (- 11 M€) et l'augmentation des exportations (+ 5 M€).

Les **importations françaises de sciages bruts tropicaux** augmentent de 10 M€ en 2019.

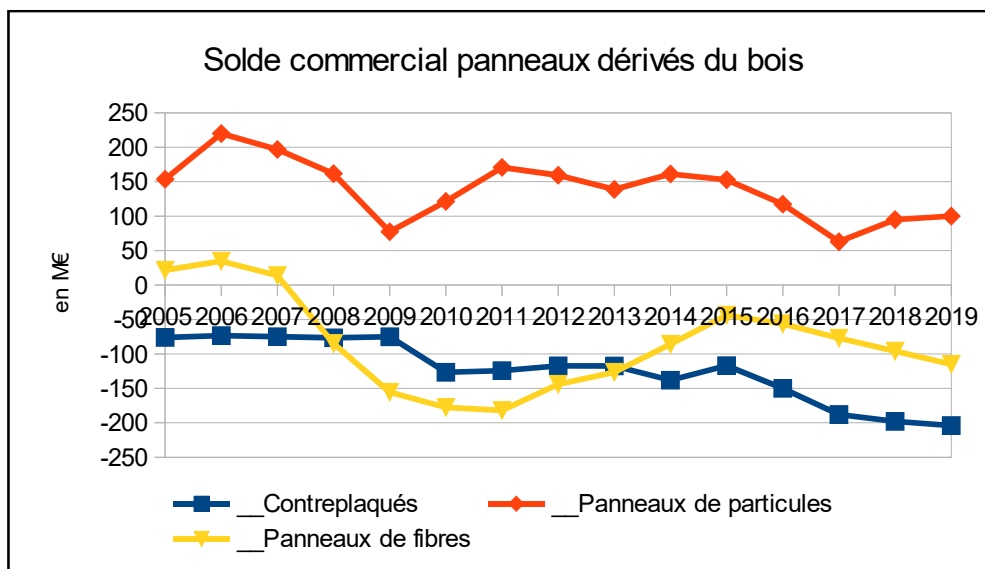
G. Panneaux dérivés du bois

En 2019, l'activité de fabrication de panneaux de particules et OSB enregistre une diminution de 11 %. Elle revient à un niveau légèrement équivalent à celle de 2009 avec 3,5 M de m3. La production de MDF et celle de contreplaqués reste assez stable.



Source : Memento FCBA 2020 (Union des Industries de Panneaux de Process, Union des Industries de Panneaux de Contreplaqués)

Dans le secteur des placages, panneaux de fibres, panneaux de particules et contreplaqués, la baisse des exportations (- 4 %) et la stagnation des importations augmente le déficit de 15 %. Les panneaux de particules constituent le seul poste excédentaire. Le solde, de 100 M€, progresse de 6 %. Il est positif avec l'Espagne (58 M€), le Royaume Uni (31 M€) et l'Allemagne (18 M€ contre 27 M€ en 2018).



Source : Douanes françaises, 2019 (les chiffres 2019 sont provisoires)

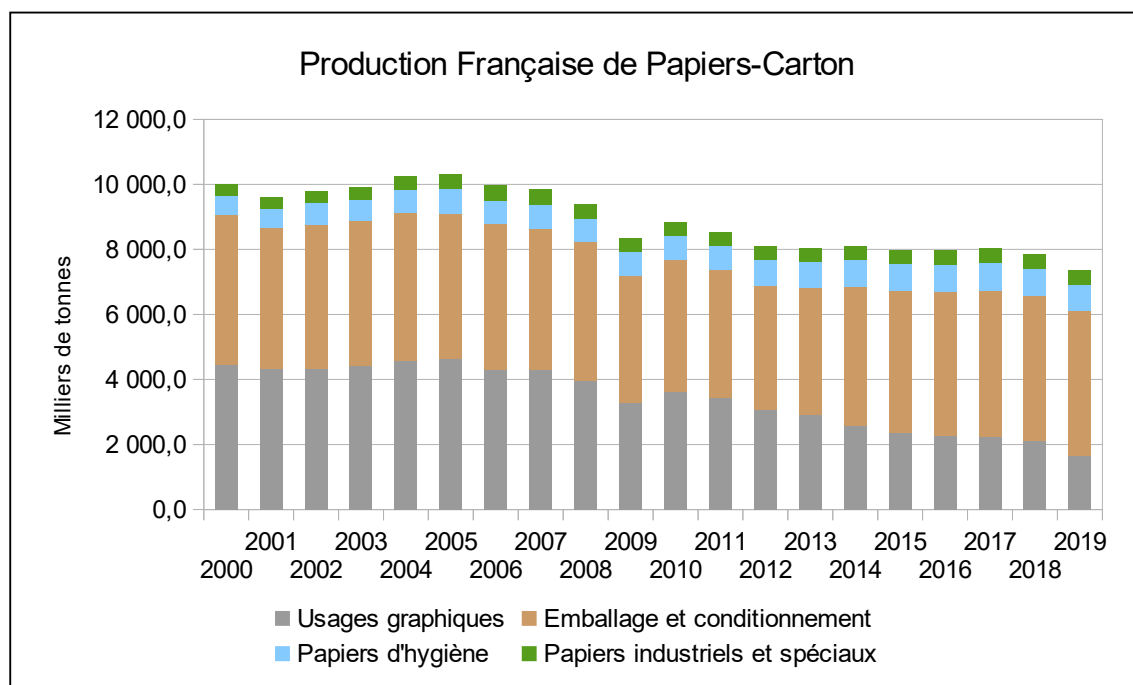
Si l'excédent commercial des panneaux de particules s'améliore fortement en 2019 (+ 6 %, à 100 M€), notamment en raison d'une baisse des importations (- 4 %), le déficit commercial des panneaux de fibre et des contreplaqués se creuse (+ 20 %, à - 115 M€ et + 3 %, à - 204 M€ respectivement), principalement à cause d'une baisse des exportations.

H. Pâte à papier et papiers cartons

- Un recul de la consommation apparente et de la production de papiers et cartons

En 2019, la consommation apparente en France de papiers et cartons a chuté pour atteindre 8,5 millions de tonnes (soit 3 % de moins qu'en 2018). Avec 7,3 Mt, le volume des papiers et cartons produit en 2019 est sensiblement inférieur à 2018 (-7,0 %), suite à une importante réduction de capacités de production en 2019.

Sur le marché de la pâte, le volume produit en 2019 est supérieur à celui de 2018 (+0,8 % soit 1,63 Mt).



Source : Copacel

Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon la nature des produits en papier et carton. **La production des papiers à usages graphiques enregistre une baisse importante pour la cinquième année en 2019**, avec un rythme de recul important (-23%, par rapport à 2018). Cette diminution, elle-même consécutive à un recul de la consommation, notamment pour les papiers de presse, traduit la poursuite d'un mouvement de réduction des capacités qui s'observe à l'échelle européenne depuis le milieu des années 2000.

La production des papiers et cartons d'emballage reste quasiment stable. Les papiers d'hygiène et les papiers industriels et spéciaux marquent une légère inflexion (-3 %).

L'évolution de la production française de papiers et cartons se situe en dessous de la moyenne européenne (-3 % en 2019 par rapport à 2018). Cette moindre décreue au niveau européen est le résultat d'une production soutenue dans le secteur de l'emballage, amplifiée, dans certains pays, par l'installation de nouvelles capacités de production.

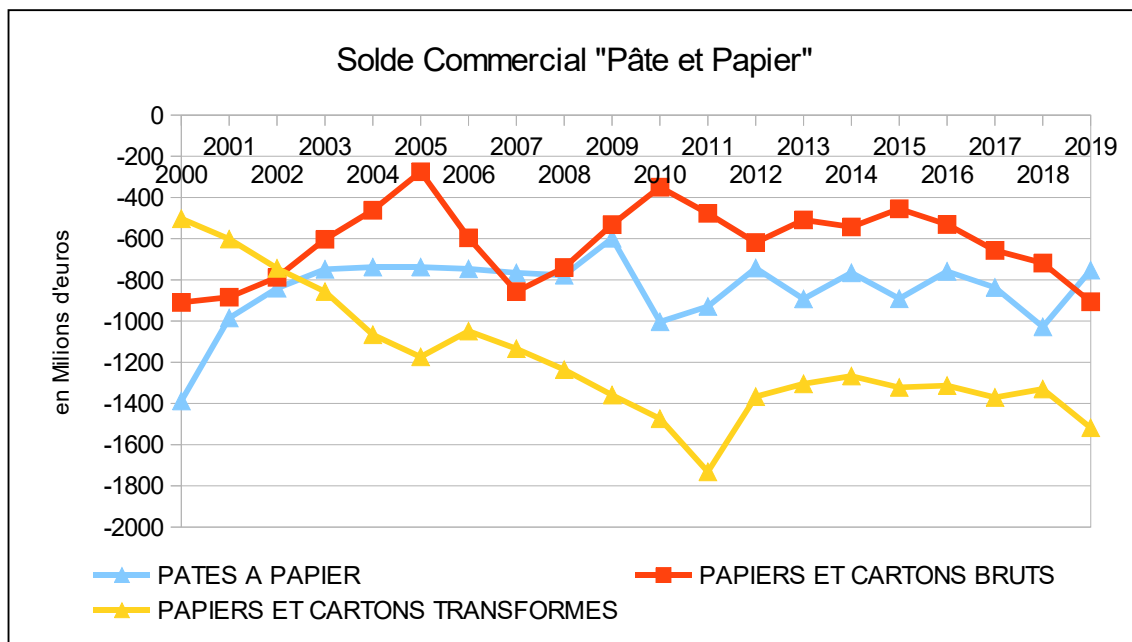
Une comparaison intra-communautaire met en évidence que la France se positionne en 2019, pour ce qui est de sa production de papiers et cartons, au 5ème rang derrière l'Allemagne, la Finlande, la Suède et l'Italie.

- Un déficit commercial en forte augmentation

En 2019, l'offre nationale a baissé plus rapidement que la consommation de papiers et cartons, ce qui a conduit à une hausse des importations (+2,7 %). Les papiers et cartons viennent essentiellement d'Allemagne (29 % des importations), de Belgique (12 %), d'Italie (11 %) et d'Espagne (10 %).

Sous l'effet du recul de la production française, les exportations ont décliné de 3,6 % en 2019. En 2019, **le solde commercial français baisse fortement** par rapport à 2018 (- 48 % en valeur).

Le déficit commercial des pâtes se réduit de 27 % en 2019, consécutivement à un fort recul des importations (- 23 %). Ces dernières proviennent du Brésil (32 %), de Suède (14 %) et de Finlande (12 %).



Source : Douanes françaises

Sur un an, les exportations des pâtes à papier varient fortement selon les pays. Elles doublent vers l'Indonésie, croissent fortement vers la Chine mais baissent avec l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne.

La valeur des exportations françaises diminue pour les papiers / cartons à recycler.

1. Produits innovants à base de bois

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

L'appareil industriel français reste, peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle.

Par ailleurs l'Institut technologique FCBA développe son activité « fibres et chimie du végétal », visant à contribuer à l'émergence de nouveaux marchés pour le bois et la chimie verte, en améliorant la connaissance des propriétés des constituants du bois et en identifiant des nouveaux débouchés potentiels, au sein de la filière et dans d'autres secteurs (automobile, aéronautique...)

Le produit innovant en forte expansion dans le secteur de la construction est le CLT (Cross Laminated Timber). La consommation en France est en croissance rapide (mais inférieure à 100.000m³ en 2019), avec une part d'import qui diminue chaque année, car plusieurs entreprises françaises ont fait des investissements pour installer des capacités de production. La part de produits français devrait donc croître dans les années à venir pour couvrir une large part des besoins, les installations actuelles n'étant pas à leur plein régime de production, et d'autres projets industriels étant par ailleurs émergents.

Certaines start-ups émergent également comme Woodoo, qui vise à produire du bois translucide où la lignine est remplacée par un polymère biosourcé, renforçant ainsi la résistance mécanique et thermique, mais aussi la tenue au feu. Le matériau devient par ailleurs imputrescible et translucide.

Après plusieurs prix d'innovation, des applications sont en préparation pour les projets de construction grande hauteur, mais aussi dans l'équipement automobile.

J. Construction et habitat

La cinquième enquête de l'Observatoire National de la Construction Bois (cf. supra), réalisée sur l'activité 2018, révèle un marché de la construction bois qui renoue avec la croissance, après avoir subi la crise du secteur du bâtiment, et qui offre de belles perspectives d'avenir.

Cette enquête nationale de la construction bois - activité 2018 - met en avant une nette reprise dans l'ensemble des secteurs avec **un chiffre d'affaires en hausse de 13 % par rapport à 2016 et des parts de marché en nette hausse.**

En construction de maison individuelle, après une baisse de parts de marché (10,6 % en 2014 puis 8,7 % en 2016), la situation se redresse avec 9,4 % de part de marché en 2018 ;

En construction de logement collectif, l'évolution favorable (2,6 % de parts de marché en 2014 puis 4 % en 2016) se confirme avec 4,3 % de parts de marché en 2018. Ainsi, le nombre de logements collectifs construits en bois a augmenté de +19 % entre 2016 et 2018, pour atteindre le chiffre de 10 700 logements/an ;

En construction de bâtiments non résidentiels (tertiaire, agricole, industriel et artisanal) les parts de marché restent stables un peu au-delà de 16 %;

En rénovation, dans le domaine de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), une hausse du chiffre d'affaires de +39 % est enregistrée. Cette activité qualifiée de complémentaire en 2016 est en passe de devenir une spécialisation pour les entreprises, face à un marché de plus en plus complexe. Près de la moitié des entreprises présentes sur le marché de la construction bois déclarent avoir réalisé ce type de travaux en 2018 ;

En extension-surélévation, les parts de marché conséquentes restent stables (27,8 % en 2016 et 27,5 % en 2018).

Au niveau des systèmes constructifs, l'ossature bois reste la technique la plus utilisée, quelque soit le marché. En maison individuelle, le poteau-poutre (avec une certaine mixité de système ossature bois) est utilisé à 8 % et les panneaux massifs contrecollés ou contrecloués (dont CLT) à 5 %, en augmentation par rapport à 2016 comme pour la construction de logements collectifs.

Le bois français connaît des opportunités de développement : 39 % des entreprises indiquent cette demande de leur client, contre 25 % en 2016.

Les prévisions d'activité des entreprises sur 2019 sont positives sur tous les marchés, de façon plus marquée en logement collectif et en extension-surélévation.

Le prochain rapport de l'Observatoire nationale de la construction bois sera publié en 2021 sur les données de l'activité 2020.

5. Tableaux

**UNECE****TF1****TIMBER FORECAST QUESTIONNAIRE****Roundwood**

Country: France Date: 14/09/2020

Name of Official responsible for reply: Philippe Français-DEMAY

Official Address (in full):

Telephone: Fax:

E-mail: philippe.francais-demay@agriculture.gouv.fr

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2018	2019	2019	2020	2021
1.2.1.C	SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	12 398	12 163	12 403	12 403	12 403
	Imports	1000 m ³ ub	282 #	314 #		251	300
	Exports	1000 m ³ ub	966 #	892 #		803	900
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	11 714	11 585		11 851	11 803
1.2.1.NC	SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	4 825	4 763	4 692	4 457	4 692
	Imports	1000 m ³ ub	123 #	124 #		124	124
	Exports	1000 m ³ ub	1 143 #	1 265 #	960	864	960
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	3 805	3 622		3 717	3 856
1.2.1.NC.T	of which, tropical logs						
	Imports	1000 m ³ ub	42 E	49 E		50	49
	Exports	1000 m ³ ub	5 E	4 E		5	4
	Net Trade	1000 m ³ ub	37	45		45	45
1.2.2.C	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	4 293	4 601	4 578	4 578	4 578
	Imports	1000 m ³ ub	611 #	678 #		610	678
	Exports	1000 m ³ ub	621 #	550 #		440	550
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	4 283	4 729		4 748	4 706
1.2.2.NC	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	3 554	3 531		3 355	3 531
	Imports	1000 m ³ ub	116 #	123 #		111	123
	Exports	1000 m ³ ub	1 305 #	1 256 #		1 130	1 256
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	2 365	2 398		2 335	2 398
3	WOOD CHIPS, PARTICLES AND RESIDUES						
	Domestic supply	1000 m ³	14 308 C	13 508 C		13 508	13 508
	Imports	1000 m ³	1 877 C	2 406 C		2 286	2 406
	Exports	1000 m ³	893 C	848 C		763	848
	Apparent consumption	1000 m ³	15 292	15 066		15 031	15 066
1.2.3.C	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	236	210	251	238	251
1.2.3.NC	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	414	386	322	306	322
1.1.C	WOOD FUEL, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	2 415 N	2 421 N	2 418	2 297	2 418
1.1.NC	WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³ ub	21 733 N	21 793 N	21 758	20 670	21 758

Please return (preferably by e-mail) to Timber Section no later than 11 September 2020.

By e-mail to stats.timber@un.org.

Questions? Please contact Alex McCusker at the above address or telephone +41 22 917 2880.

The historical data are from the most recent Joint Forest Sector Questionnaire (blank) or the Timber Forecast Questionnaire (#). For explanations please see cover letter.

These data are flagged with E, R, N or C for secretariat estimate, repeat, national estimate or calculated totals (from subitems). If there is no flag, this indicates officially supplied data.

Data from Ministry of Agriculture

We extrapolate 2020 data based on 2020 1st semester data and professionals (90 % of 2019 if no more information)

Trend with report of 2019 data or professionals estimations if it's different



TF2
TIMBER FORECAST QUESTIONNAIRE
Forest products

Country: France Date: 14/09/2020
 Name of Official responsible for reply: Philippe Français-DEMAY
 Official Address (in full):
 Telephone: Fax:
 E-mail: philippe.francais-demay@agriculture.gouv.fr

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2018	2019	2019	2020	2021
6.C	SAWNWOOD, CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	6 728	6 559	6 458	6 400	6 458
	Imports	1000 m ³	2 525	2 478		2 230	2 478
	Exports	1000 m ³	869	941		941	941
	Apparent consumption	1000 m ³	8 385	8 097		7 690	7 996
6.NC	SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	1 366	1 254	1 274	1 200	1 274
	Imports	1000 m ³	281	287		315	287
	Exports	1000 m ³	561	532		479	532
	Apparent consumption	1000 m ³	1 086	1 009		1 037	1 029
6.NC.T	of which, tropical sawnwood						
	Production	1000 m ³	18	16		16	16
	Imports	1000 m ³	121	135		121	135
	Exports	1000 m ³	6	5		3	5
	Apparent consumption	1000 m ³	133	146		134	146
7	VENEER SHEETS						
	Production	1000 m ³	157 C	157 C		141	157
	Imports	1000 m ³	105 C	107 C		97	107
	Exports	1000 m ³	103 C	98 C		88	98
	Apparent consumption	1000 m ³	159	167		150	167
7.NC.T	of which, tropical veneer sheets						
	Production	1000 m ³	0 R	0 R		0	0
	Imports	1000 m ³	69	72		65	72
	Exports	1000 m ³	1	0		1	1
	Apparent consumption	1000 m ³	68	72		64	71
8.1	PLYWOOD						
	Production	1000 m ³	258 C	256 C		231	256
	Imports	1000 m ³	539 C	533 C		533	533
	Exports	1000 m ³	174 C	160 C		144	160
	Apparent consumption	1000 m ³	623	630		620	630
8.1.NC.T	of which, tropical plywood						
	Production	1000 m ³	116 N	116 N		104	116
	Imports	1000 m ³	136	126		113	126
	Exports	1000 m ³	64	64		58	64
	Apparent consumption	1000 m ³	188	178		160	178
8.2	PARTICLE BOARD (including OSB)						
	Production	1000 m ³	3 898 E	3 731 E	3 471	3 124	3 471
	Imports	1000 m ³	775	756	860	774	860
	Exports	1000 m ³	1 483	1 503		1 203	1 503
	Apparent consumption	1000 m ³	3 190	2 984		2 695	2 828
8.2.1	of which, OSB						
	Production	1000 m ³	390 E	390 R		390	390
	Imports	1000 m ³	106	101		101	101
	Exports	1000 m ³	28	36		36	36
	Apparent consumption	1000 m ³	469	455		455	455
8.3	FIBREBOARD						
	Production	1000 m ³	1 288 C	1 306 C	1 260	1 260	1 306
	Imports	1000 m ³	1 076 C	1 252 C	1 136	1 022	1 136
	Exports	1000 m ³	1 199 C	1 092 C	1 122	1 010	1 122
	Apparent consumption	1000 m ³	1 165	1 466		1 273	1 320
8.3.1	Hardboard						
	Production	1000 m ³	106 E	107 E		107	107
	Imports	1000 m ³	362	350	350	292	350
	Exports	1000 m ³	402 E	400 E	400	336	400
	Apparent consumption	1000 m ³	66	57		69	57
8.3.2	MDF/HDF (Medium density/high density)						
	Production	1000 m ³	1 108 E	1 124 E	1 078	1 078	1 078
	Imports	1000 m ³	528	709	609	650	609
	Exports	1000 m ³	645 E	512 E	562	600	562
	Apparent consumption	1000 m ³	992	1 321	1 125	1 128	1 125
8.3.3	Other fibreboard						
	Production	1000 m ³	74 E	75 E		75	75
	Imports	1000 m ³	185	193	177	159	177
	Exports	1000 m ³	153	180	160	144	160
	Apparent consumption	1000 m ³	107	89		91	92
9	WOOD PULP						
	Production	1000 m.t.	1 613 C	1 626 C		1 550	1 600
	Imports	1000 m.t.	2 005 C	1 708 C	1 688	1 760	1 700
	Exports	1000 m.t.	510 C	566 C	453	375	450
	Apparent consumption	1000 m.t.	3 109	2 768		2 925	2 850
12	PAPER & PAPERBOARD						
	Production	1000 m.t.	7 864 C	7 325 C	7 323	6 555	7 025
	Imports	1000 m.t.	4 729 C	4 849 C	5 181	4 555	5 025
	Exports	1000 m.t.	3 885 C	3 724 C	3 997	3 155	3 825
	Apparent consumption	1000 m.t.	8 707	8 451		7 980	8 100
5.1	WOOD PELLETS						
	Production	1000 m.t.	1 450 N	1 450 R		1 700	1 900
	Imports	1000 m.t.	277	408		450	450
	Exports	1000 m.t.	197	124		100	150
	Apparent consumption	1000 m.t.	1 530	1 734		2 050	2 200

Please return (preferably by e-mail) to Timber Section no later than 11 September 2020.

By e-mail to stats.timber@un.org.

Questions? Please contact Alex McCusker at the above address or telephone +41 22 917 2880.

The historical data are from the most recent Joint Forest Sector Questionnaire (blank) or the Timber Forecast Questionnaire (#). For explanations please see cover letter.

These data are flagged with E, R, N or C for secretariat estimate, repeat, national estimate or calculated totals (from subitems). If there is no flag, this indicates officially supplied data.

	Data from Ministry of Agriculture
	Data derived from Fédération Nationale du Bois ISC questionnaire (we apply the same variations)
	Data from Le Commerce du Bois
	Data from COPACEL (Paper and Paperboard industrie)
	We extrapolate 2020 data based on 2020 1st semester data and professionals context (90 % of 2019 if no more information)
	Adaptation of the formula to take into account different sources (Le Commerce du Bois, and Ministry of Agriculture data)
	Trend with report of 2019 data or professionals estimations if it's different
	Data from Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois

Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture chargé des forêts ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- le Syndicat National des Producteurs de Granulés (SNPGB)
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) ;
- la Fédération des tonneliers de France
- le Comité de Développement Economique (Codifab)
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Contact : Jean-François Ravisé (jean-francois.ravise@agriculture.gouv.fr)